

LA SEMAINE AFRICAINE



lasemaineafricaine.info

N° 4335 du Vendredi 22 Mai 2026 - 75^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.frSecus aut

ENERGIE

Stève Simplicie Onanga veut faire du gaz le nouveau moteur de l'économie

(P.3)

CSLC

Visite aux organes de presse privés de Brazzaville



La délégation du CSLC et le personnel de La Semaine Africaine

CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

Le plan stratégique 2026-2035 adopté

(P.9)

RD CONGO Epidémie d'Ebola : le nombre de cas en augmentation!

(P.7)



EN MAI, NE SOYEZ PAS HORS-JEU

LE DECODEUR HD 1000 FCFA TTC* INSTALLATION OFFERTE

TOUTES LES CHAINES + DSTV ENGLISH PLUS POUR 2000 FCFA TTC* DE PLUS SUR VOTRE REABONNEMENT

IN MÉMORIAM

Madame MOPENDZA née EKONDZA Agnès

24 mai 2019 - 24 mai 2026

Les années passent mais ton souvenir demeure inoubliable.

REPOSE EN PAIX MAMAN!



EDITORIAL

Nouveaux ?

Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ- SOMBO
Notaire à la Résidence de Pointe-Noire
 03, Avenue Fayette TCHITEMBO
 Immeuble Afrikan Campus en face de Caffé Torino 1^{er} étage, B.P: 469
 Tél.: 05.031.39.32/06.885.49.40
 Email: mbissi.notaires@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE COSMOS Events SARLU

En sigle "C.E SARLU"

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Siège social: Centre-ville, quartier Migitel, à côté de la Clinique des Oliviers Arrondissement 1
 Emery Patrice LUMUMBA Pointe-Noire (République du Congo)

Aux termes de la Déclaration Notariée de Souscription, du versement du capital et des statuts reçus par Maître **Blanche Patricia MBISSI DEDE-SOMBO**, en date à Pointe-Noire du 07 Avril 2026, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée "**COSMOS Events SARLU**", en sigle "**C.ESARLU**" dont les caractéristiques suivent:

Capital: Un Million (1.000.000) Francs CFA;

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans;

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement, en République du Congo et dans tous pays. Le conseil en promotion événementiel; L'organisation d'événements professionnels ou particuliers de tous genres; La conception, la création, l'exploitation, la diffusion, la réalisation d'affiches publicitaires, de toutes productions audiovisuelles se rattachant au secteur événementiel; La création, la gestion, l'exploitation, l'aménagement d'espaces d'événements; Toutes activités liées au transport des voyageurs et location de matériels permettant la réalisation de l'objet social; L'organisation de tourisme d'affaires; L'étude de l'impact des sponsors d'un événement ainsi que l'établissement du bilan mensuel de la visibilité d'une entreprise sponsor; La réalisation de roadshow; L'accomplissement du marketing par utilisation de support et d'opérations originales; L'achat, la vente, l'importation; l'acquisition,

la commercialisation; La représentation commerciale, le courtage, la distribution de tous dispositifs, matériels, outils de productions audiovisuels, professionnels de dernière génération et d'autres, tous matériels sonores, tous supports spécifiques à la communication multimédia et autres accessoires nécessaires à la réalisation de l'objet social; Le rachat, la prise en location-gérance de toutes autres affaires similaires ou fonds de commerce se rapportant à l'objet social ou de nature à favoriser le développement de la société; La prise de participation dans toutes entreprises, sociétés congolaises ou étrangères, créées ou à créer; Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

Gérant: Monsieur **Donatien MPIKA**, Consultant, demeurant à Brazzaville (République du Congo) 59, Avenue de l'OMS MATSIMOU. Statuts enregistrés à Pointe-Noire, au Bureau de l'Enregistrement des Domaines et Timbres (BEDT Pointe-Noire Centre) le 14 Avril 2026, folio 070/88, sous le numéro 3492. **RCCM N° CG-PNR-01-2026-B13-00107.**

Pour insertion,
Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO.

Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ- SOMBO
Notaire à la Résidence de Pointe-Noire
 03, Avenue Fayette TCHITEMBO
 Immeuble Afrikan Campus en face de Caffé Torino 1^{er} étage, B.P: 469
 Tél.: 05.031.39.32/06.885.49.40
 Email: mbissi.notaires@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE COSMOS Talent SARLU

En sigle "C.T SARLU"

Siège social: Centre-ville, quartier Migitel, à côté de la clinique des Oliviers, Arrondissement N°1
 Emery Patrice LUMUBA. POINTE-NOIRE, (République du Congo)

Aux termes de la Déclaration Notariée de Souscription, du versement du capital et des statuts reçus par Maître **Blanche Patricia MBISSI DEDE-SOMBO**, en date à Pointe-Noire du 7 Avril 2026, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée "**COSMOS Talent SARLU**" en sigle "**C.T SARLU**" dont les caractéristiques suivent:

Capital: Un Million (1.000.000) Francs CFA;

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans;

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement, en République du Congo et dans tous pays: Société de services, de conseil, de management et de représentation dans les domaines suivants: Management de talents: gestion de carrière, représentation et assistance aux artistes, sportifs, influenceurs et créateurs de contenu digitaux; Conseil et stratégie digital: accompagnement dans le développement de l'image, branding ou gestion de l'image de marque, stratégie de communication sur les réseaux sociaux et plateformes numériques; Production

et marketing: production de contenus (vidéos, audio, photos), marketing sportif et artistique, élaboration de campagnes publicitaires; Intermédiation et sponsoring: recherche de partenariats, de sponsoring, négociation de contrats publicitaires; Gestions commerciales: la vente de produits dérivés, l'organisation d'événements, et le conseil en management aux entreprises; Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

Gérant: Monsieur **Donatien MPIKA**, Consultant, demeurant à Brazzaville (République du Congo) 59, Avenue de l'OMS MATSIMOU. Statuts enregistrés à Pointe-Noire, au Bureau de l'Enregistrement des Domaines et Timbres (BEDT Pointe-Noire Centre) le 14 Avril 2026, folio 070/90, sous le numéro 3494. **RCCM N° CG-PNR-01-2026-B13-00108.**

Pour insertion,
Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO.

MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITÉ FONCIÈRE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES ET DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE
INTERDÉPARTEMENTAL NIARI – BOUENZA – LEKOU MOU DE DOLISIE

REPUBLIQUE DU CONGO
 Unité - Travail - Progrès

ANNONCE LEGALE N°005/2025/MFBPP/DGID/DEFFD/DDIDN/BCHPF/NBL/DOLISIE. -

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur, Chef de bureau de la conservation des hypothèques et de la propriété foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours. Cette procédure concerne les Immeubles suivants:

| N° | N° de réquisitions | Références cadastrales | Quartiers/Lieux | Arrondissements/Sous-Préfecture | Départements | Requérants | | | |
|----|--------------------|----------------------------|------------------|---------------------------------|--|--------------------------|--|-----------|--|
| 01 | 5371 du 18/08/2025 | Plle: 04 et 05 | Bloc: 02 | Section: P2 | Sup: 1.045,81 m ² | PEAGE MOULENDE | SOUS-PREFECTURE de LOUVAKOU | NIARI | MATSIMA Jean Louis Herves |
| 02 | 5431 du 09/12/2025 | Plle: 01 | Bloc: / | Section: D | Sup: 01ha 31a 27ca soit 13.127,40 m ² | INGAMBELE | Commune de SIBITI | LEKOU MOU | ETAT CONGOLAIS (MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE |
| 03 | 5432 du 09/12/2025 | Plles: 01 | Bloc: 47 et 46 | Section: A1 | Sup: 7.157,28 m ² | AVENUE NTSIEH TELE | Commune de SIBITI | LEKOU MOU | ETAT CONGOLAIS (MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE |
| 04 | 5434 du 09/12/2025 | Plles: Domaine | Bloc: / | Section: L ex 02 | Sup: 130.604,96 m ² | CAPABLE | Circonscription foncière n° 1 MOUANA NTO | BOUENZA | ETAT CONGOLAIS (MDN) PC 23è RMD et BASE VIE |
| 05 | 5367 du 07/08/2025 | Plle: 02 | Bloc: / | Section: C | Sup: 500,00 m ² | QUARTIER KAYES | Circonscription foncière de MOUYONDZI | BOUENZA | Succession NGOUAMA Pierre |
| 06 | 5053 du 28/03/2024 | Plle: / | Bloc: non défini | Section: D | Sup: 3.847,46 m ² | CENTRE-VILLE | Communauté urbaine de KOMONO | LEKOU MOU | ETAT CONGOLAIS MIDDLE (Gendarmerie Nationale) |
| 07 | 5330 du 09/05/2025 | Plle: 12 | Bloc: 17 | Section: I | Sup: 616,00 m ² | BACONGO | Arrondissement n° 1 | NIARI | NGOBOGO KISSAMI Taly Bethel, Colombe Talliane et MOUNGHO K. |
| 08 | 5415 du 04/11/2025 | Plle: 16 | Bloc: / | Section: Q | Sup: 400,00 m ² | MANGANDZI | Arrondissement n° 1 | NIARI | KIDIMBA Ezekiel Arsène |
| 09 | 4575 du 08/08/2022 | Plle: / | Bloc: 83 | Section: A1 (suite) | Sup: 1ha 00a 00ca soit 10.000,00 m ² | CITE EMERAUDE 02 | SOUS-PREFECTURE de LOUVAKOU | NIARI | ETAT CONGOLAIS (Command. Territorial de la Sécurité Civile) |
| 10 | 5331 du 09/05/2025 | Plles: zone non lotie | Bloc: / | Section: / | Sup: 1ha 02a 32ca soit 10.232,00 m ² | MATSENDE (Petit PARIS) | SOUS-PREFECTURE de LOUVAKOU | NIARI | KELANI Alex Gabin |
| 11 | 5418 du 12/11/2025 | Plle: 04 | Bloc: 54 | Section: J | Sup: 600,00 m ² | CITE URBAINE | Circonscription foncière n° 01 MOUANA NTO | BOUENZA | MANDOUNOU Herline Cendre Dyrée |
| 12 | 5401 du 13/10/2025 | Plle: 13 et 02 | Bloc: K | Section: P49 | Sup: 1.000,00 m ² | YOKA NGASSI | Circonscription foncière n° 01 MOUANA NTO | BOUENZA | NGALA Godefroy |
| 13 | 5155 du 26/08/2024 | Plle: 01 | Bloc: 07 | Section: Q | Sup: 400,00 m ² | MANGANDZI 01 | ARRONDISSEMENT N° 1 | NIARI | INGOU Juste Hermann |
| 14 | 5157 du 26/08/2024 | Plle: 12 | Bloc: 07 | Section: Q | Sup: 400,00 m ² | MANGANDZI 01 | ARRONDISSEMENT N° 1 | NIARI | INGOU Juste Dieuville Exauxé Hremann |
| 15 | 5348 du 23/01/2024 | Plles: 136 à 145 | Bloc: 24 | Section: C | Sup: 5.000,00 m ² | MATOLO | Commune de MOUYONDZI | BOUENZA | NGALA Godefroy (OPPOSITION) |
| 16 | 5120 du 05/04/2022 | Plles: 13 et 14 | Bloc: 64 | Section: A1 bis | Sup: 1.000,00 m ² | CITE EMERAUDE 02 | SOUS-PREFECTURE de LOUVAKOU | NIARI | MAMPOUYA Séverin |
| 17 | 5151 du 19/08/2024 | Plle: 01 | Bloc: 01 | Section: A | Sup: 1ha 54a 94ca soit 15.494,00 m ² | LOUVAKOU CENTRE | SOUS-PREFECTURE de LOUVAKOU | NIARI | MABIALA Pierre |
| 18 | 5393 du 26/09/2025 | Plles: 02 et 04 | Bloc: 13 | Section: E | Sup: 708,00 m ² | BACONGO | Circonscription foncière de MADINGOU-POSTE | BOUENZA | MIKELE SOULOU Marvel |
| 19 | 5375 du 22/08/2025 | Plle: 401 | Bloc: / | Section: C | Sup: 400,00 m ² | MONT FLEURY | Arrondissement n° 2 | NIARI | IVOUTOUHI née YIRIMA PEMBA Clarisse |
| 20 | 5389 du 19/09/2025 | Plle: 02 | Bloc: 126 | Section: N 3 | Sup: 625,00 m ² | Eméraude 3 | SOUS-PREFECTURE de LOUVAKOU | NIARI | NANITELAMIO MAMPOUYA Jospin Lionel |
| 21 | 5237 du 28/10/2024 | Plle: 02 | Bloc: / | Section: AB | Sup: 400,00 m ² | MOUKONDO (PEAGE) | SOUS-PREFECTURE de LOUVAKOU | NIARI | IRAMBI Merveille Dorcia |
| 22 | 4381 du 20/12/2021 | Plles: 09 et 12 | Bloc: 04 | Section: P | Sup: 800,00 m ² | KITSITSIDI | SOUS-PREFECTURE de LOUVAKOU | NIARI | TANGOU MIANAKINDILA |
| 23 | 5438 du 17/12/2025 | Plle: Domaine | Bloc: non défini | Section: zone rurale | Sup: 20 ha 00 a 00 ca soit 200.000,00 m ² | VILLAGE PAYSANNAT | SOUS-PREFECTURE de LOUVAKOU | NIARI | LES ENFANTS MARCHADOUR |
| 24 | 5465 du 30/01/2026 | Plle: Domaine | Bloc: 11 | Section: D | Sup: 1ha 37a 54ca soit 13.754,48 m ² | MOUSSANGUI | Communauté urbaine de KOMONO | LEKOU MOU | NIAMBA Arsène |
| 25 | 5464 du 30/01/2026 | Plle: Terrain agro pastor. | Bloc: non défini | Section: / | Sup: 5ha 02a 42ca soit 50.242,20 m ² | LISSANGA | Communauté urbaine de KOMONO | LEKOU MOU | NIAMBA Arsène |
| 26 | 5350 du 07/07/2025 | Plle: 03 | Bloc: 75 | Section: L 1 | Sup: 333,00 m ² | LISSANGA | Arrondissement n° 2 | NIARI | MACKITA Prana Peniel |
| 27 | 2574 du 16/01/2025 | Plle: 12 | Bloc: 01 | Section: A | Sup: 500,00 m ² | BALOUNBOU | Arrondissement n° 1 | NIARI | FOKOU Bernard |
| 28 | 5082 du 26/04/2024 | Plle: 14 et 15 | Bloc: 22 | Section: J | Sup: 811,97 m ² | BACOUNGNI | Arrondissement n° 1 | NIARI | Eglise de Jesus-Christ de l'Esprit de Verité BIMA (OPPOSITION) |
| 29 | 5308 du 03/03/2025 | Plle: Zone rurale | Bloc: / | Section: / | Sup: 2 ha 00 a 00 ca soit 20.000,00 m ² | MABOKO | SOUS-PREFECTURE de LOUVAKOU | NIARI | NGOMA Marjolin Junoir |
| 30 | 5392 du 25/09/2025 | Plle: 01 | Bloc: 23 | Section: L 3 | Sup: 400,00 m ² | LISSANGA (MBOUNDA) | Arrondissement n° 2 | NIARI | BATILAT KOÛLLA Félicité Elise Madeleine |
| 31 | 5468 du 03/02/2026 | Plle: 916 bis | Bloc: 91 bis | Section: M 3 | Sup: 337,62 m ² | LISSANGA | Arrondissement n° 2 | NIARI | MBONGO Beamathi Gery Bertrand |
| 32 | 5473 du 10/02/2026 | Plle: 09 | Bloc: 50 | Section: E | Sup: 400,00 m ² | PETIT ZANAGA | Arrondissement n° 2 | NIARI | Les enfants KOUZOUNGA |
| 33 | 5334 du 21/05/2025 | Plle: 08 et 14 | Bloc: 137 | Section: M | Sup: 800,00 m ² | LISSANGA (FAD) | Arrondissement n° 2 | NIARI | Mme APPESSE Gloria Eméraude Stacey épouse ELENGA NGAPORO |
| 34 | 5493 du 11/03/2026 | Plle: 06 | Bloc: 60 | Section: E | Sup: 698,17 m ² | MOUSSANGA Qtier 5 | Commune de SIBITI | LEKOU MOU | BOUSKA Mohamed |
| 35 | 5492 du 10/03/2026 | Plle: Domaine | Bloc: NM | Section: / | Sup: 0 ha 58 a 91 ca soit 5.890,92 m ² | LOUKAKA 1 | Commune de SIBITI | LEKOU MOU | Famille NZIENGUE-MOUANDA |
| 36 | 5483 du 24/02/2026 | Plle: 02 | Bloc: 35 | Section: A 1 | Sup: 1.250,00 m ² | MATIBI Qtier 2 | Commune de SIBITI | LEKOU MOU | MOUSSIMI Marie Henriette |
| 37 | 5484 du 24/02/2026 | Plle: 02 | Bloc: 33 | Section: A 1 | Sup: 345,00 m ² | MATIBI (Secteur CETF) | Commune de SIBITI | LEKOU MOU | LOUA MABIKA MOUKO Begila |
| 38 | 5452 du 15/01/2026 | Plle: 06 | Bloc: 121 | Section: M | Sup: 400,00 m ² | LISSANGA | Arrondissement n° 2 | NIARI | GANDZIAN MATONDO Keren Florina |
| 39 | 5308 du 03/03/2025 | Plle: Zone rurale | Bloc: / | Section: / | Sup: 2 ha 00 a 00 soit 20.000,00 m ² | MABOKO (Anc. Village KI) | SOUS-PREFECTURE de LOUVAKOU | NIARI | NGOMA Marjolin Junior |
| 40 | 5437 du 17/03/2025 | Plle: 06 | Bloc: 28 | Section: G (ex 02) | Sup: 774,99 m ² | YOKA-NGASSI | Circonscription Foncière n° 1 MOUANA-NTO | BOUENZA | LOUKEBA Michaëlle |
| 41 | 5313 du 17/03/2024 | Plle: Domaine | Bloc: / | Section: / | Sup: 30.037,33 m ² | LOUADI VILLAGE | Circonscription Foncière de KAYES | BOUENZA | La CONGREGATION DES SCEURS DE SAINT JOSEPH de CLUNY |
| 42 | 5602 du 20/04/2026 | Plle: Domaine | Bloc: / | Section: L | Sup: 08 ha 00a 25ca soit 80025,02 m ² | Quatre points cardinaux | SOUS-PREFECTURE de LOUVAKOU | NIARI | DIOCESE DE DOLISIE |
| 43 | 5411 du 22/10/2025 | Plle: 12 | Bloc: 47 | Section: M | Sup: 400,00 m ² | LISSANGA | Arrondissement n° 02 | NIARI | MABIALA PEMBE Medith Dornicia |
| 44 | 5496 du 17/03/2026 | Plle: 10 | Bloc: 05 | Section: L (ex 02) | Sup: 369,62 m ² | CAPABLE | Circonscription foncière n° 01 MOUANA NTO | BOUENZA | BAKANDANA WABI Axel Sydney |
| 45 | 5108 du 03/06/2024 | Plle: 18, 19 et 20 | Bloc: 26 | Section: S | Sup: 1.200,00 m ² | KITSITSIDI | Arrondissement n° 02 | NIARI | NZAMBI Emile |
| 46 | 5485 du 25/02/2026 | Plle: 01 | Bloc: / | Section: F | Sup: 500,00 m ² | Quartier MOTEL | Circonscription Foncière de MADINGOU | BOUENZA | KOUKOUKILA Eudes Crépin |
| 47 | 5477 du 17/02/2026 | Plle: 13 et 15 | Bloc: 03 | Section: L 1 | Sup: 800,00 m ² | LISSANGA (Zone Lycée G) | Arrondissement n° 02 | NIARI | NGOMA DIBALA Cyriaque Bienvenu |
| 48 | 5479 du 17/02/2026 | Plle: 10 et 11 | Bloc: 03 | Section: L 1 | Sup: 800,00 m ² | LISSANGA (Zone Lycée G) | Arrondissement n° 02 | NIARI | DIBALA PAMBOU Jeannart Stévy |
| 49 | 5478 du 17/02/2026 | Plle: 12 | Bloc: 03 | Section: L 1 | Sup: 400,00 m ² | LISSANGA (Zone Lycée G) | Arrondissement n° 02 | NIARI | Mme DIBALA PAMBOU née BOUKOULOU MPEMBE Diane Sandrine |
| 50 | 5504 du 27/03/2026 | Plle: / | Bloc: / | Section: / | Sup: 38 ha 18 a 58 ca | KANGA-NTIMA (MATSENDE) | SOUS-PREFECTURE de LOUVAKOU | NIARI | TSATY MBOUNGOU Destin Arsène |
| 51 | 5378 du 01/09/2025 | Plle: 07 bis | Bloc: 103 | Section: J | Sup: 519,00 m ² | SARIS | Circonscription foncière n° 01 MOUANA NTO | BOUENZA | NDAMBA KOUVICT Castell |

Au-delà de deux (02) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera recevable.
 (Art. 26 de la loi 17/2000 portant régime de la Propriété Foncière).

Dolisie, le 13 mai 2026
Pour insertion légale

Vincent BASSINGOUNINA
 Inspecteur Principal des Impôts

ENERGIE

Stève Simplicie Onanga veut faire du gaz le nouveau moteur de l'économie

À peine installé à la tête du ministère des Hydrocarbures, Stève Simplicie Onanga affiche déjà sa ligne de conduite : rigueur, mobilisation des compétences nationales et accélération de la valorisation du gaz comme pilier de la transformation économique du Congo. Face à ses collaborateurs, le nouveau ministre a fixé le cap avec un discours mêlant fermeté et confiance.

Dans un contexte où le pays cherche à diversifier ses sources de croissance et à renforcer sa souveraineté énergétique, il entend faire du gaz bien plus qu'une simple ressource d'exportation. Son ambition est claire : transformer cette richesse en levier industriel, en source d'énergie fiable pour les populations et en moteur de développement économique. Derrière cette vision se dessine une volonté de préparer l'avenir énergétique du Congo, à l'heure où les enjeux mondiaux autour de la transition énergétique poussent les États producteurs à repenser leurs modèles.

Pour Stève Simplicie Onanga, le potentiel gazier du pays doit désormais servir à soutenir l'industrialisation, stimuler l'investissement et créer davantage de valeur sur le territoire national. Mais le ministre sait aussi que cette ambition ne pourra se concrétiser sans l'implication des hommes et des femmes de son administration. Devant les cadres du ministère, il a tenu à envoyer un message d'exigence, tout en promettant une gouvernance ouverte et collaborative. «Je crois en la capacité des cadres du ministère des Hydrocarbures, et je connais vos compétences pour avoir travaillé avec vous



Stève Simplicie Onanga, le potentiel gazier du pays doit désormais servir à soutenir l'industrialisation

en tant que directeur général des hydrocarbures. Ce ministère dispose d'ingénieurs compétents, de géologues expérimentés, d'économistes de qualité et de techniciens de haut niveau», a-t-il déclaré. Ce discours, à la fois rassembleur et volontariste, intervient dans un secteur stratégique où les attentes sont immenses. Entre modernisation des infrastructures, valorisa-

tion locale du gaz et recherche de nouveaux investissements, le chantier s'annonce vaste. Reste désormais à savoir si cette nouvelle dynamique politique saura rapidement se traduire sur le terrain, dans un secteur considéré comme l'un des principaux piliers de l'économie congolaise.

Cyr Armel YABBAT-NGO

SECURITE AERIENNE

Garantir sûreté et protection dans l'espace CEMAC

Du 11 au 15 mai 2026, à Brazzaville, s'est tenu l'atelier de vulgarisation de la réglementation communautaire en matière de sécurité aérienne, organisé par l'Agence de supervision de la sécurité aérienne en Afrique centrale (ASSA-AC), en collaboration avec l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC).

La cérémonie de clôture a été présidée par Julien Nganongo Osséré, directeur de cabinet du ministre des Transports. Elle s'est déroulée en présence d'Eugène Apombi, directeur général de l'ASSA-AC, ainsi que de Florent Serge Dzota et du directeur général de l'intégration régionale, président du Comité inter-États de la CEMAC.

Les représentants de l'autorité de l'aviation civile ont salué l'organisation de cet atelier, qu'ils ont présenté comme un cadre idéal d'échanges et de partage d'expériences qui contribue au renforcement des capacités. Les différentes sessions ont permis d'approfondir la connaissance des textes réglementaires régissant l'aviation civile dans l'espace CEMAC, notamment en matière de sécurité aérienne et d'harmonisation des procédures.

Ils ont également indiqué que l'atelier a apporté une réelle plus-value à l'ANAC: il leur a permis de mieux maîtriser les dispositions communautaires applicables dans leur espace aérien, d'améliorer la coordination entre les acteurs du secteur et de consolider leur engagement en faveur d'une aviation civile sûre, sécurisée

en réitérant leur gratitude à la CEEAC pour l'accompagnement constant apporté aux États membres dans l'harmonisation de la réglementation. En clôturant les travaux, le directeur de cabinet a déclaré que les objectifs fixés ont été

proportion des textes doit désormais se traduire sur le terrain, exhortant l'ensemble des acteurs et administrations, les opérateurs et partenaires à devenir des ambassadeurs de cette rigueur réglementaire: «c'est à ce prix que nous



Photo de famille

et conforme aux standards internationaux. Ils ont souligné que cette initiative constitue en outre une étape essentielle dans le processus d'appropriation des instruments communautaires par les administrations nationales, indispensable pour garantir une mise en œuvre harmonisée des politiques de l'aviation au sein de la sous-région. De leur côté, les exploitants aériens et aéronautiques ont affirmé que l'atelier a représenté une étape importante pour harmoniser les pratiques et renforcer la culture de sécurité dans l'environnement aéronautique de la sous-région. Ils ont indiqué qu'il leur a permis de mieux comprendre les exigences communautaires et d'approfondir leur maîtrise des textes en vigueur, tout

atteints: «la réglementation communautaire n'est plus seulement un ensemble de textes, mais un outil partagé pour l'excellence de notre ciel», a-t-il affirmé. Il a insisté sur le fait que l'ap-

réussirons l'intégration régionale par le transport aérien, à travers le MUTAA et la ZLE-CAF», a-t-il conclu.

Cyr Armel YABBAT-NGO

PARCELLE AVENDRE A MAYANGA

avec maison
3 chambres salon + cuisine.

Tél. 05 392 98 96

Editorial

Nouveaux ?

Comme de tradition, les Congolais assistent aux premiers pas du nouveau gouvernement. Les passations de service ont donné le ton. Il n'y a pas eu des chamboulements avérés dans la formation de la nouvelle équipe d'Anatole Collinet Makosso. Les 41 hommes et femmes que Denis Sassou-Nguesso a conduits ou reconduits aux postes de responsabilité, ont cette particularité d'être à la fois neufs et connus. Ils ont déjà dirigé des postes de haute responsabilité, et jouissent dans l'opinion d'une notabilité en bien ou en mal.

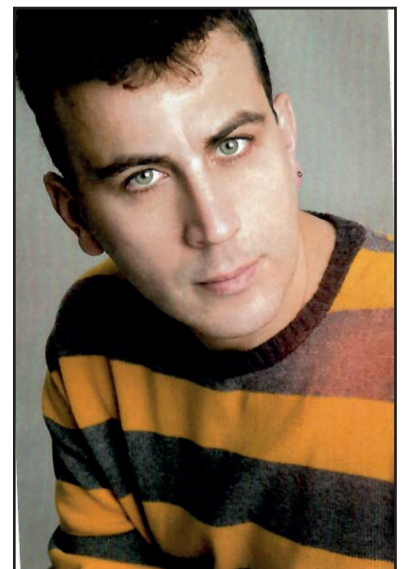
De sorte que leurs proclamations de faire mieux ou de faire différemment, se heurtent à l'incrédulité de ceux qui en ont entendu d'autres: « Chiche ! ». Ils nous promettent un peu de tout, mais il nous faut les voir à l'œuvre. Une meilleure prise en charge des malades à l'hôpital ? Et qu'est-ce qui l'empêchait jusqu'à ce matin ? Plus de célérité et moins de corruption dans la délivrance des passeports ? Pourquoi pas ! Plus de rapprochement entre l'administration et le citoyen ? Nous attendons de voir ! Dans tous les cas, nous sommes dans la période de lune de miel. Les ministres sont oints d'une huile de virginité qui ne macule pas – pas encore – leur image et ne fait pas douter de leur bonne volonté. Mais c'est un véritable jeu de dupes. Parce que, ce n'est pas parce que tel ou telle aura changé de fauteuil qu'il se sera paré, du coup, de vertus nouvelles. Tel ministre des affaires foncières, ou de la culture, sera-t-il devenu plus efficace en prenant la charge de la Fonction publique ou des Petites et moyennes entreprises ?

Il leur faudra, en tout cas, savoir répondre à au moins trois obligations pressantes : les rappels insistants de la Banque mondiale et du FMI sur l'économie; l'impatience d'une population qui ne voit toujours pas arriver l'embellie promise sous tous les tons, en passant par la désespérance des diplômés sans emploi. Le Congo de demain, nous l'espérons, ne sera pas comme celui d'aujourd'hui où on s'écrase aux pompes d'essence, on subit de longs délestages. En économie, en sport, au social et aux autres domaines de défi, les nouveaux ministres démontreront en quoi ils sont ministres et, surtout, en quoi ils sont nouveaux.

Albert S. MIANZOUKOUTA

ANNONCE

Je suis Roman de la Suisse et je m'intéresse beaucoup au Congo. Je souhaiterais correspondre à toute personne qui voudra bien correspondre avec moi en français, en anglais ou en allemand à l'adresse suivante :



Vitus CASTELBERG
Reichsgasse 59
Ch. 7000 CHUR SUISSE



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION

PROGRAMME DE TRANSFORMATION DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION POUR DE MEILLEURS RÉSULTATS

PROGRAMME TRESOR

UNITÉ DE GESTION DU PROJET



AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°004/MEPPSA/TRESOR-UGP/26

Acquisition du mobilier de bureau et rangement pour le Programme TRESOR

1. La République du Congo a obtenu de la Banque mondiale, un financement de 94, 625 millions USD pour le Programme de Transformation du Secteur de l'Éducation pour de Meilleurs Résultats (TRESOR en anglais) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à l'acquisition du mobilier de son bureau et rangement.

2. La procédure de passation de marchés sera conduite selon la procédure de demande de cotations telle que prévue au point 5 de l'ANNEXE XII du «Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement» de la Banque mondiale de Juillet 2016 Révisions Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020, Septembre 2023, Février 2025 et Septembre 2025 ».

3. Les soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir toutes les informations auprès de l'Unité de Gestion du Programme TRESOR, du lundi au vendredi entre 8h00 et 16h00.

4. Aucune garantie de soumission n'est exigée. En outre, les soumissionnaires devront joindre à leurs offres, les pièces administratives suivantes en cours de validité : •Leur dossier fiscal à jour ; •Leur numéro d'Identification Unique (NIU) ; •Le Registre du commerce et de crédit mobilier (RCCM) ; •Un certificat de non-faillite.

5. Le dossier de demande de cotations en français peut être obtenu gratuitement par les candidats intéressés en envoyant une demande à l'adresse électronique suivante : ugptresorcpm@gmail.com

6. Les offres resteront valables pendant soixante jours (60) jours à compter de la date limite de dépôt des offres. La livraison des fournitures se fera au siège de l'Unité de Gestion du Programme TRESOR ; Le délai de livraison sera de trente (30) jours calendaires à compter de la signature de la lettre de marché.

7. Le Programme TRESOR se réserve le droit d'accepter, de rejeter toutes les offres ou d'annuler la procédure de demande de cotations à tout moment avant l'attribution du marché.

8. Les offres sous plis fermé portant la mention «Demande de cotation N°004/MEPPSA/TRESOR-UGP/CF/F/2026 relative à l'acquisition du mobilier de bureau Programme TRESOR», devront être déposées au Secrétariat de l'Unité de Gestion du Programme TRESOR sise à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 29 mai 2026 à 14 h00 en un (1) original et trois (03) copies, plus la version électronique.

L'ouverture des plis aura lieu le jour même dans les locaux de l'Unité de Gestion du Programme TRESOR à partir de 14h30 minutes en présence des soumissionnaires qui souhaiteront y assister. La soumission des offres par voie électronique «ne sera pas» autorisée. Les offres remises en retard (hors délai) ne seront pas acceptées.

L'adresse dont il est question est la suivante: Unité de Gestion du Programme TRESOR sise rue Isaac LOCKO derrière l'ambassade des USA, Brazzaville, Téléphone : (+242) 06 650 52 13 / 06 951 36 62 ; Adresse électronique : ugptresorcpm@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 15 Mai 2026

Le Coordonnateur,
Arsène Harold BOUCKITA

Fait à Brazzaville, le 15 MAI 2026



CATHOLIC RELIEF SERVICES UNION EUROPEENNE

Réponse urgente à la gestion des déchets solides : à Kinkala, le lancement d'un projet d'assainissement intervient comme levier de développement local



guration du panneau annonçant officiellement le projet à la communauté locale. À travers ce projet, Catholic Relief Services et ses partenaires entendent accompagner les efforts des pouvoirs publics et des communautés locales

Dans le département du Pool, la lutte contre l'insalubrité urbaine entre dans une nouvelle phase. Mardi 19 mai, à la mairie de Kinkala, autorités locales, partenaires internationaux, représentants communautaires et acteurs de la société civile ont procédé au lancement officiel du projet «Gouvernance participative et innovation locale pour une gestion durable des déchets solides», qui vise à promouvoir la participation citoyenne et la valorisation des déchets dans la localité.



De gauche à droite le Représentant Résident de CRS au Congo, la Présidente du Conseil Municipal - Maire de Kinkala, le Préfet du département du Pool et le Chargé de coopération_ développement urbain et appui à la société civile à l'Union européenne représentant l'ambassadeur de l'Union européenne en République du Congo empêchée.

Financé par l'Union européenne et mis en œuvre par Catholic Relief Services (CRS), en partenariat avec l'ONG Eau et Assainissement pour l'Afrique (EAA), le projet s'exécutera sur deux ans et bénéficiera à plus de 30 000 habitants des communes de Kinkala et Kintélé, confrontées à une urbanisation rapide, à la multiplication des dépotoirs anarchiques et à la faiblesse des systèmes de collecte des déchets. De gauche à droite le Représentant Résident de CRS au Congo, la Présidente du Conseil Municipal - Maire de Kinkala, le Préfet du département du Pool et le Chargé de coopération_ développement

urbain et appui à la société civile à l'Union européenne représentant l'ambassadeur de l'Union européenne en République du Congo empêchée. La gestion des déchets solides demeure un défi majeur pour les collectivités locales, tout en offrant une véritable opportunité de transformation sociale et économique. À Kinkala, les études réalisées au démarrage du projet ont mis en lumière une situation préoccupante : 32 dépotoirs anarchiques ont été recensés dans plusieurs quartiers, où les déchets s'accumulent et sont souvent brûlés à ciel ouvert. Plus de 90 % de ces sites n'ont connu aucune amélioration, générant pollution, nuisances et risques sanitaires pour les popula-

tions. Si 92 % des 300 personnes interrogées reconnaissent l'importance de l'assainissement pour la santé, 75 % continuent pourtant de jeter leurs déchets dans les ravins et les caniveaux, illustrant le décalage persistant entre prise de conscience et pratiques quotidiennes. C'est dans ce contexte que le projet de gestion des déchets solides a été lancé. Les officiels face à la communauté, procédant à l'inauguration du

panneau marquant le lancement du projet à Kinkala. Au cours de la cérémonie, les différentes autorités ont insisté lors de leurs allocutions, sur la nécessité d'une mobilisation collective face à un défi qui dépasse désormais la seule responsabilité des communes. Sensibilisation communautaire, participation citoyenne, renforcement des capacités locales et gouvernance participative figurent parmi les



Les officiels face à la communauté, procédant à l'inauguration du panneau marquant le lancement du projet à Kinkala

principaux axes du projet. Au-delà de l'assainissement, l'initiative entend également faire émerger de nouvelles opportunités économiques locales en soutenant les entrepreneurs locaux œuvrant dans l'assainissement. L'un des temps forts de la journée a été la visite d'un grand dépotoir anarchique situé au marché de Kinkala, pour toucher du doigt l'ampleur de la situation et donnant une portée concrète aux échanges dans la salle municipale. La cérémonie s'est poursuivie avec l'inau-

pour construire des solutions durables d'assainissement, fondées sur la participation citoyenne, la sensibilisation et la valorisation des initiatives locales. À Kinkala comme à Kintélé, l'ambition est de faire de la gestion des déchets solides un levier de développement local et d'amélioration durable du cadre de vie.

L'équipe de rédaction de CRS.

PORTRAIT

Bienvenue Gertrude Hobain Mongo: un destin exceptionnel d'une pionnière de l'audiovisuel

Certaines trajectoires individuelles possèdent une force telle qu'elles finissent par s'inscrire durablement dans la mémoire collective d'une nation. Le parcours de Mme Bienvenue Gertrude Hobain Mongo illustre parfaitement ce phénomène. Sa nomination historique à la tête de la Télévision Nationale Congolaise (Télé Congo) demeure un moment charnière de l'histoire médiatique et administrative de la République du Congo.

Seule femme à avoir dirigé cette institution depuis sa fondation en 1962, elle s'est imposée comme une figure incontournable du paysage public, politique et social congolais. Actuellement conseillère en communication auprès du président de la Haute Autorité de lutte contre la corruption (un poste qu'elle occupe depuis octobre 2023), cette native de Dolisie multiplie les compétences : comptable de formation, journaliste de terrain, femme de lettres et mère de quatre enfants.

Un esprit entrepreneurial forgé à l'international

Après l'obtention d'un baccalauréat scientifique (série D) en 1990, Bienvenue Gertrude Hobain Mongo choisit de se confronter immédiatement aux réalités du monde professionnel. Dès 1992, elle intègre l'entreprise TRANSLO-CONGO en tant que réceptionniste sous l'égide de Paul Obambi. Parallèlement, elle entame un cursus en gestion d'entreprise, démontrant déjà une grande rigueur organisationnelle.

Femme d'action et pragmatique, elle met temporairement ses études entre parenthèses pour des raisons familiales et choisit de s'engager dans l'entrepreneuriat. En août 1994, elle inaugure la boutique de mode «Winners». Cette aventure commerciale la pousse à voyager intensivement à travers l'Afrique, l'Europe et le continent américain afin de développer son réseau. Soucieuse d'asseoir sa légitimité managériale, elle s'envole pour le Canada en 1999. À Montréal, elle enchaîne les succès académiques. Elle décroche, en 2000, une Attestation d'Études Collégiales (A.E.C) en commerce international à l'Institut de Brossard. En 2001, elle obtient un Diplôme Professionnel (DEP) en comptabilité au Collège supérieur de Montréal. De retour au pays, elle consolide ses ambitions en structurant «Les Établissements Winners», un groupe commercial regroupant des enseignes variées (ELLEM Boutique, Winners Food, Win's Fashion, HM Business Center, Win' Resto). Toujours en quête d'ex-



Bienvenue Gertrude Hobain Mongo

cellence, elle décroche en 2018 un Master I en comptabilité, audit, finance et management à Strasbourg, avant de donner naissance à la SARL HMB Corporation en 2019.

Une ascension fulgurante et un mandat historique à Télé Congo

Son intégration dans la fonction publique en 2002 au sein du Ministère de la Communication marque le début d'une progression rapide. Affectée à la direction de l'information de Télé Congo en 2005, elle rebondit dès 2006 au Ministère des Affaires étrangères comme Chef de division information. La même année, elle valide une licence en gestion financière à l'Université Marien Ngouabi. Sa trajectoire s'accélère en 2007 lorsqu'elle devient directrice des affaires administratives et financières

de la Télévision nationale. L'apogée de ce parcours survient en 2008, lorsqu'elle est nommée directrice générale par intérim, une fonction qu'elle exercera avec brio jusqu'en décembre 2009.

Cette nomination a brisé un plafond de verre vieux de près d'un demi-siècle. Portée par la volonté politique du ministre de la Communication de l'époque, Alain Akouala Atipault, cette transition a marqué une rupture historique majeure en confiant, pour la toute première fois, les rênes de l'audiovisuel public congolais à une femme.

Par la suite, un décret présidentiel la nomme en juin 2012 au conseil supérieur de la Liberté de Communication (CSLC) en qualité de représentante de la Présidence de la République. Elle y officie comme Secrétaire-comptable et rapporteur jusqu'en 2016, se distinguant notamment en 2015 par d'importants dons de matériel de transport et technique aux médias locaux.

Femme de convictions, elle ose l'aventure politique en juillet 2022. Écartée par le Parti congolais du travail au profit d'une autre candidature, elle choisit de se présenter de manière indépendante aux élections législatives dans le district de Banda (Niari).

KAUD

COUP D'OEIL EN BIAIS

Le nouveau quinquennat salué par une pénurie de carburant !

Depuis quelques jours, Brazzaville est confrontée à une nouvelle crise de carburant, la première à laquelle fait face le premier gouvernement du nouveau quinquennat qui vient de commencer. Les automobilistes et les motocyclistes ont pris d'assaut les stations-services qui disposent encore du carburant et font la queue pour avoir quelques litres du précieux liquide. Le constat se fait dans presque tous les quartiers de la capitale. Automobilistes et autres usagers ont pour la plupart des bidons et bouteilles en main. Le long de la chaussée, certains usagers ont préféré garer leurs engins, alors que d'autres suivent impatiemment le rang dans leurs véhicules. Certaines stations-services quant à elles sont désertes, faute du précieux liquide. Face aux infiltrations dans les rangs et les éclats de voix, difficile d'assurer l'ordre. Ils sont nombreux à parcourir une vingtaine de Km à la recherche d'une station-service approvisionnée. La crainte d'un marché noir spéculatif gagne du terrain, avec des signes déjà visibles de revente à des prix majorés. Le quotidien des Brazzavillois est perturbé. Les autorités restent silencieuses. Si la pénurie se prolonge, ce ne sont pas seulement les voitures qui s'arrêteront, mais aussi la confiance dans la capacité de l'État à assurer les services de base.

Comme des animaux en divagation

Les malades mentaux sont en divagation comme des animaux dans Brazzaville, alors que leur place serait dans un établissement psychiatrique clôturé. Il n'est pas rare de se promener sans rencontrer un fou, certains vivant en couple comme celui qui a pris ses quartiers au jardin du rond-point du CHU-B. D'autres déambulent, des fois, en tenue d'Adam dans les grandes artères. Ils sont présents aussi dans les marchés, où ils fouillent les poubelles. Dieu merci, bon nombre de ces déséquilibrés mentaux ne sont pas agressifs.

Les tâcherons de E2C en mode sit-in bruyant

Après les remous provoqués par le déguerpissement des habitants du quartier Yoro, la première contestation sociale notable sous le nouveau gouvernement a eu lieu lundi 18 mai 2026 devant la direction générale de la société Energie électrique du Congo (E2C) à Brazzaville. Les travailleurs temporaires de cette entreprise ont décidé d'y tenir un sit-in bruyant pour revendiquer leur recrutement définitif. Sous la chaleur accablante, ils ont tapé sur des casseroles pour se faire entendre. Cela fait dix ans pour certains, vingt ans pour d'autres, qu'ils se rendent quotidiennement sur le lieu de travail, affirment-ils, malgré l'absence totale de salaire. Des années marquées par des promesses non tenues. Aucun espoir de dénouement ne pointe à l'horizon, selon eux. D'où leur colère. La direction leur a proposé une indemnisation, qu'ils refusent.

Le nouveau ministre de l'Intérieur prêche ce que la population attend de voir

Le nouveau ministre de l'Intérieur, le général Jean Olesongo Ondaye, dit vouloir faciliter l'obtention du passeport. La délivrance doit se faire deux semaines après la demande, officiellement. Mais, en réalité, certains Congolais sont obligés de le payer plus cher et doivent attendre jusqu'à un an avant d'avoir le document, à cause de la corruption. «Le message délivré par le ministre est, dans sa substance irréprochable, mais sa portée réelle se mesurera dans les pratiques effectives de la gouvernance congolaise, où les promesses de rupture tardent souvent à se traduire en actes», clame un citoyen.

IN MEMORIAM

19 Mai 2019 - 19 Mai 2026

Voici 07 ans déjà que tout avait basculé. En ce jour où tu as quitté la terre des hommes, ton fils Martin SAMBA, ses frères et sœurs, ainsi que ta famille, ont une pensée pieuse pour toi. Maman, absente devant nous mais présente dans nos pensées. Repose en paix auprès de ton Créateur et intercède pour nous. Nous ne t'oublierons jamais. R.I.P



NOTRE MADRE HÉLÈNE REPOSE AUPRÈS DE TOI CRÉATEUR

Jean MOUSSOUNGOU- KIOSSI

NKAYI

La coopérative CARA mise sur la production intensive

La coopérative agro-pastorale des ressortissants de l'Angola (CARA), au Congo, implantée à Nkayi, poursuit son ambition de renforcer la production agro-pastorale et d'améliorer les conditions de vie de ses membres. Outre la culture, elle développe des activités génératrices de revenus et favorise la formation afin de rendre ses adhérents plus compétitifs dans le secteur agricole.

Malgré quelques difficultés, notamment la perte de 12 hectares de cultures ravagées par des «délinquants forestiers», la coopérative affiche un bilan encourageant. Grâce à l'intervention du chef de quartier Mouana-Nto, un conflit avec les délinquants a pu être réglé à l'amiable le 27 décembre 2025. Toutefois, l'acquisition des terres reste un défi majeur, les propriétaires fonciers imposent des conditions de location souvent changeantes et coûteuses. Bilan de production : 28 hectares de maïs, 2 hectares de gombo, 1 hectare

de citrouille, 2 hectares de manioc, 1 hectare de pastèque. Le coordinateur de la coopérative, José Evariste Sumbo, souligne les difficultés logistiques et financières auxquelles font face les producteurs. CARA appelle ainsi les pouvoirs publics à soutenir ses initiatives, notamment par un premier financement qui permettrait de stabiliser ses activités et d'alléger les contraintes des agriculteurs. À travers ses efforts, la coopérative entend contribuer à la lutte contre la sous-production



José Evariste Sumbo

alimentaire et promouvoir la consommation locale, qu'elle soit congolaise, angolaise ou africaine. Une démarche qui s'inscrit dans la volonté de valoriser les

ressources de la région et de préserver l'héritage agricole des ancêtres.



DIRECTION NATIONALE POUR LE CONGO
Service Gestion Administrative des Marchés & Affaires Juridiques

Avis d'appel d'offres

Appel d'offres national ouvert N°003/BEAC/CGO/DN.BZV/AONO/Tvx/2026 Du 18 mai 2026 relatif aux travaux de mise à niveau des installations de la climatisation et du système d'extraction d'air de l'immeuble de la Direction Nationale à Brazzaville.

Dans le cadre de sa politique de gestion du patrimoine, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage d'effectuer les travaux de mise à niveau des installations de la climatisation et du système d'extraction d'air de l'immeuble de la Direction Nationale de la BEAC à Brazzaville.

A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des Marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'informations à l'adresse ci-dessous, entre 09 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres, rédigé en français, peut être consulté gratuitement, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous.

**BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
DIRECTION NATIONALE POUR LE CONGO
Appel d'Offres National Ouvert n°003/BEAC/CGO/DN.BZV/AONO/Tvx/2026 du 18 mai 2026**

Service Gestion Administrative des Marchés et Affaires Juridiques,
5^{ème} étage, porte 514.
- Avenue du Sergent MALAMINE, Brazzaville-République du Congo
- (242) 05 547 80 24.

E-mail : sgambzv@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paie-

ment en espèces, à la caisse de la BEAC à Brazzaville, entre 08h00' et 12h00' de la somme non remboursable de cent cinquante mille (150.000) francs CFA

Une visite obligatoire du site s'effectuera le lundi 1er juin 2026 à 10 heures précises à la Direction Nationale de la BEAC de Brazzaville.

Les soumissions, doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le **lundi 29 juin 2026 à 12 heures 00 précises**. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

**BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
DIRECTION NATIONALE POUR LE CONGO
Appel d'Offres National Ouvert n°003/BEAC/CGO/DN.BZV/AONO/Tvx/2026 du 18 mai 2026**

Bureau d'Ordre,
6^{ème} étage, porte 601.
- Avenue du Sergent MALAMINE, Brazzaville-République du Congo
- (242) 05 547 80 24.

Les soumissions seront ouvertes en **deux étapes** :

Les plis administratifs et techniques seront ouverts le **lundi 29 juin 2026 à 13 heures** à la Direction Nationale de la BEAC à Brazzaville, en présence des représentants des soumissionnaires, **dûment mandatés**, qui souhaiteraient y assister. Dans ce cas, le représentant mandaté doit être muni d'une procuration et de sa pièce d'identité afin d'être accepté en salle de dépouillement.

L'ouverture des plis financiers se tiendra uniquement pour les offres jugées conformes.

Fait à Brazzaville, le 18 mai 2026

Le Président de la Commission des Marchés

«PRIME ENGINEERING»
Société A Responsabilité Limitée
CAPITAL : 1.000.000 FRANCS CFA
Siège social : Rue le Pélican,
à côté de l'Ex Bouddha bar, Centre-ville
POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du quatre février deux mil vingt-six, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive de la société dénommée «**PRIME ENGINEERING**» Société A Responsabilité Limitée, au capital de F.CFA UN MILLION (1.000.000), dont le siège est établi à Pointe-Noire, rue le Pélican, à côté de l'Ex Bouddha bar, Centre-ville.

La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo :

- Etudes de géosciences des réservoirs pétroliers ;
- Construction de modèle statique et dynamique ;
- Synthèse dynamique des réservoirs ;
- Proposition d'opérations pour améliorer la production ;
- Etudes de rentabilité économiques ;
- Formation de géosciences et en économie.

Et plus généralement, toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, lui être utile ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Monsieur **Divin Patrice Fidelys MAYEMBO-KEHOUA** est nommé Gérant de la société, pour une durée de quatre (04) années renouvelables par décision des associés.

La société est inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le N° **CG-PNR-01-2026-B12-00031**.

Pour avis
Maître Noël MOUNTOU
NOTAIRE

Etude de Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU
Notaire

Sise 08, rue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC, face au stade ANSELM, Centre-ville, Pointe-Noire, téléphones :
06 976 66 12/ 05 575 20 98.

AVIS DE CONSTITUTION

CONCINA MINING
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 5.000.000 FCFA

Siège Social : Quartier Mvou-Mvou, zone case du parti parcelle jouxtant le pont de séparation Centre-ville et Mvou-Mvou
Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître **Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU**, Notaire, le 20 février 2026, dûment enregistré le 04 Mars 2026, sous le **folio 043/4, n° 0368**, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes:
Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays :

- Industrie minière ;
- Transformation des minerais ;
- Achat des minerais et des produits miniers ;
- Exportation des produits miniers ;
- Vente des produits miniers ;
- Vente d'engins pour l'exploitation et la production minière ;
- Bâtiments, travaux publics ;
- Quincaillerie ;
- Importation et vente d'engins pour la construction ;
- Mise en location d'engins ou machines pour la construction

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Dénomination sociale: CONCINA MINING
Adresse: Le siège social est fixé au quartier: Mvou-Mvou, zone case du parti, parcelle jouxtant le pont de séparation centre-ville et Mvou-Mvou, Pointe-Noire -République du Congo.

Administration: Monsieur **YIN JIANGPENG** est nommé gérant pour une durée de quatre (04) années renouvelables.

RCCM: Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-PNR-01-2026-B13-00067**.

Pour avis
La Notaire
Maître S.Soltia
BITSINDOU NDIHOULOU

CENTRAFRIQUE

Touadéra s'exprime sur les tensions politiques et les défis de la presse

En République centrafricaine, le président Faustin-Archange Touadéra a rencontré, vendredi 8 mai dernier à Bangui les professionnels des médias publics et privés à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse, commémorée chaque le 3 mai. Cette rencontre, organisée sous la forme d'un déjeuner de presse, a permis d'aborder les difficultés auxquelles fait face le secteur médiatique centrafricain ainsi que plusieurs sujets liés à l'actualité politique nationale.

Les échanges ont été largement dominés par l'affaire impliquant Anicet-Georges Dologuélé, président de l'Union pour le renouveau centrafricain (URCA). L'opposant accuse les autorités de refuser de lui délivrer un passeport ordinaire et de ne pas rétablir sa nationalité centrafricaine, bien qu'il affirme ne l'avoir jamais perdue, une position soutenue



Faustin-Archange Touadéra

par le Conseil constitutionnel. Face à ces accusations, le chef de l'Etat centrafricain a assuré ne nourrir aucune animosité envers l'ancien Premier ministre. Selon Faustin-Archange Touadéra, Anicet-Georges Dologuélé doit simplement se conformer aux dispositions prévues par le code de la nationalité en introduisant une demande officielle de réintégration, une interprétation que conteste l'opposant.

Autre sujet évoqué lors de

cette rencontre : l'absence de nouveau gouvernement, plus de quatre mois après la proclamation des résultats définitifs de l'élection présidentielle. Reconnaisant l'impatience de la population, le président Touadéra a expliqué ce retard par l'attente des résultats du second tour des élections législatives ainsi que des scrutins partiels organisés dans certaines circonscriptions.

Les préoccupations des professionnels des médias ont également occupé une place

importante dans les discussions. Le président de l'Union des journalistes centrafricains (UJCA), Michael Mounzate-la, a dénoncé les violences et les intimidations visant les journalistes dans l'exercice de leur profession. Il a plaidé en faveur de la construction d'une Maison de la presse afin d'offrir un cadre de travail plus adapté aux acteurs des médias.

Le responsable de l'UJCA a, par ailleurs, mis en garde contre la prolifération des « communicants », accusés de contribuer à la diffusion de fausses informations et de discours de haine sur les réseaux sociaux et dans l'espace public.

En réponse, le président Touadéra a invité les journalistes centrafricains à faire preuve de responsabilité, de rigueur professionnelle et d'éthique. Il a estimé que les médias ont un rôle essentiel à jouer dans la consolidation de la paix et le développement du pays.

Gaule D'AMBERT

RD CONGO

Epidémie d'Ebola : le nombre de cas en hausse !

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a convoqué mardi 19 mai une réunion d'experts face à la rapide progression de l'épidémie d'Ebola, déjà à l'origine de 131 décès en République Démocratique du Congo. Son directeur général s'est dit « profondément préoccupé par l'ampleur et la rapidité » de la contagion alors que l'Agence sanitaire de l'Union africaine (Africa CDC) a déclaré une « urgence de santé publique » continentale. Un groupe d'experts de l'OMS examine d'éventuelles options vaccinales face à la progression d'Ebola dans l'est de ce pays. A l'origine de 131 décès et 513 cas suspects. Le redoutable virus, qui provoque une fièvre hémorragique extrêmement contagieuse, a fait plus de 15 000 morts en Afrique au cours des 50 dernières années.

Le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, a fait part de son inquiétude face à « l'ampleur et la rapidité » de l'épidémie, des cas ayant été détectés en Ouganda. « Ces chiffres évolueront à mesure que les opérations sur le terrain s'intensifient, notamment grâce au renforcement de la surveillance, de la recherche des contacts et des tests de laboratoire », a-t-il déclaré aux membres de l'Assemblée mondiale de la Santé, qui se réunissent cette semaine à Genève.

D'après l'OMS et le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CACM), l'épidémie de la souche Bundibugyo du virus Ebola, contre laquelle il n'existe aucun vaccin ni traitement approuvé, représente une urgence de santé publique. Son taux de létalité peut atteindre 40 %. Le vaccin Ervebo, fabriqué par Merck et utilisé contre la souche d'Ebola du Zaïre, s'est toutefois révélé capable d'offrir une certaine protection contre la souche Bundibugyo lors d'études sur des animaux. L'OMS a annoncé qu'elle examinait quels candidats vaccins ou traitements pourraient être utilisés.

« Lorsqu'une épidémie est causée par une souche pour laquelle il n'existe pas de mesures de lutte, nous allons donner des conseils sur la meilleure approche à adopter », a souligné Mosoka Fallah, directeur par intérim du département scientifique du CACM.

L'Agence sanitaire de l'Union africaine (Africa CDC) a déclaré une « urgence de santé publique » continentale pour faire face à l'épidémie. Il a officiellement déclaré l'épidémie en cours de maladie à virus Ebola de souche Bundibugyo affectant la République Démocratique du Congo et l'Ouganda comme une urgence de santé publique » continentale. Cette déclaration va notamment permettre, selon l'agence sanitaire, de « renforcer la coordination régionale, de faciliter la mobilisation rapide des ressources financières et techniques, de consolider les systèmes de surveillance et de laboratoire ».

Le Gouvernement de la RD Congo par l'entremise de son ministre de la Communication Patrick Muyaya Katembwe a animé un point de presse, lundi 18 mai, au cours duquel, il a donné la position de son pays par rapport à ce virus d'Ebola qui a déjà fait beaucoup de victimes.

A.P. MASSAMBA



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE,
PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ALPHABETISATION

PROGRAMME DE TRANSFORMATION DU SECTEUR DE
L'EDUCATION POUR DE MEILLEURS RESULTATS

PROGRAMME TRESOR

UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS DE DEMANDE DE COTATIONS N°005/MEPPSA/TRESOR-UGP/26

Acquisition du matériel et consommables informatiques en lot unique pour le Programme TRESOR

1. La République du Congo a obtenu de la Banque mondiale, un financement de 94, 625 millions USD pour le Programme de Transformation du Secteur de l'Education pour de Meilleurs Résultats (TRESOR en anglais) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à l'acquisition du matériel et consommables informatiques en lot unique pour le Programme TRESOR.

2. La procédure de passation de marchés sera conduite selon la procédure de demande de cotations telle que prévue au point 5 de l'ANNEXE XII du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement » de la Banque mondiale de Juillet 2016 Révisions Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020, Septembre 2023, Février 2025 et Septembre 2025 ».

3. Les soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir toutes les informations auprès

de l'Unité de Gestion du Programme TRESOR, du lundi au vendredi entre 8h00 et 16h00.

4. Aucune garantie de soumission n'est exigée. En outre, les soumissionnaires devront joindre à leurs offres, les pièces administratives suivantes en cours de validité : • Leur dossier fiscal à jour ; • Leur numéro d'Identification Unique (NIU) ; • Le Registre du commerce et de crédit mobilier (RCCM) ; • Un certificat de non-faillite.

5. Le dossier de demande de cotations en français peut être obtenu gratuitement par les candidats intéressés en envoyant une demande à l'adresse électronique suivante: ugptresorcpm@gmail.com

6. Les offres resteront valables pendant soixante jours (60) jours à compter de la date limite de dépôt des offres. La livraison des fournitures se fera au siège de l'Unité de Gestion du Programme TRESOR ;

Le délai de livraison sera de trente (30) jours calendaires à compter de la signature de la lettre de marché.

7. Le Programme TRESOR se réserve le droit

d'accepter, de rejeter toutes les offres ou d'annuler la procédure de demande de cotations à tout moment avant l'attribution du marché.

8. Les offres sous plis fermé portant la mention « Demande de cotation N°005/MEPPSA/TRESOR-UGP/CF/F/2026 relative à l'acquisition du matériel et consommables informatiques en lot unique pour le Programme TRESOR », devront être déposées au Secrétariat de l'Unité de Gestion du Programme TRESOR sise à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 29 mai 2026 à 14 h00 en un (1) original et trois (03) copies, plus la version électronique.

L'ouverture aura lieu le jour même dans les locaux de l'Unité de Gestion du Programme TRESOR à partir de 14h30 minutes en présence des soumissionnaires qui souhaiteront y assister.

La soumission des offres par voie électronique « ne sera pas » autorisée. Les offres remises en retard (hors délai) ne seront pas acceptées.

L'adresse dont il est question est la suivante : Unité de Gestion du Programme TRESOR sise derrière l'ambassade des USA, siège de l'ex projet CAB, Brazzaville, Téléphone : (+242) 06 903 06 94 / 06 951 36 62 ; Adresse électronique: ugptresorcpm@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 15 MAI 2026

Le Coordonnateur,



MEMOIRE

La Jeunesse et le martyr d'Emile cardinal Biayenda

Comme nous le rappelle le Journal «La Mémoire», Emile Biayenda est né le 20 octobre 1927 à Mfinka-Bitungu près de Malela-Bombé, petit village de Mpangala, district de Kindamba, région du Pool. Il fit ses études primaires à la Mission catholique de Kindamba, de 1937 à 1942. Déjà, à cette époque, les écoles sont tenues par les missionnaires et les congrégations religieuses. Emile Biayenda fréquente l'école de Kindamba et se fait remarquer de par son comportement auprès de ses encadreurs: gentil, doux, humble et consciencieux. Le directeur de l'école de Kindamba le conduit à l'internat, ainsi que les autres écoliers venus des villages lointains.

Les encadreurs n'hésitent pas à lui confier certaines responsabilités, notamment auxiliaire de l'internat, cuisinier des frères indigènes ne pouvant pas partager la table avec les missionnaires européens. Apprécié par les missionnaires et les enseignants, Emile Biayenda est resté humble et sensible aux misères de ses collègues. Sœur Thérèse Glaud, religieuse de la Congrégation de Saint Joseph de Cluny parle d'Emile Biayenda: «A l'école de Kindamba, Biayenda était un garçon serviable. Il n'était pas orgueilleux, toujours souriant, gentil, laborieux. La vie n'était pas tout facile pour les internés à la mission catholique. Biayenda venait volontiers pour assurer les commissions chez les pères et les religieuses. Il était souvent volontaire pour la corvée d'eau, descendre à la source et d'en ramener des sceaux ou des dames-James. Le plus frappant chez Biayenda c'est l'attention aux besoins des gens et la force de travail». Jeune scout, il aimait beaucoup prier et reçoit le sacrement de baptême le 7 mai 1938 à la paroisse Saint Théophile de Kindamba, à l'âge de 11 ans. La première communion le 8 mai de la même année des mains du père Morvan et la confirma-



Lors de l'ordination épiscopale par Mgr Sergio Pignedoli à ses côtés l'abbé Barthélemy Batantu



L'abbé Barthélemy Batantu et Mgr Emile Biayenda Mgr Emile Biayenda donnant la communion



tion le 19 avril 1939 par Mgr Paul Biéchy. La communion solennelle ou scapulaire le 14 avril 1940.

Il y a 56 ans, Emile Biayenda était nommé archevêque coadjuteur

Le 7 mars 1970, il est nommé par le Pape Paul VI, archevêque titulaire de Garba et coadjuteur de Brazzaville avec droit de succession. Le jeudi 26 mars 1970 à la fin de la messe chrismale du Jeudi Saint, Mgr Théophile Mbemba, alors archevêque métropolitain de Brazzaville, faisait connaître à l'assemblée de Dieu rassemblé en la Cathédrale Sacré-Cœur, l'heureuse nouvelle de la nomination par le Pape Paul VI de l'abbé Emile Biayenda comme archevêque titulaire de Garba et coadjuteur de Brazzaville avec droit de succession.

Des applaudissements nourris ponctuèrent cette annonce. Il est sacré à Rome le 17 mai de la même année par Mgr Sergio Pignedoli, secrétaire de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples qui avait à ses côtés Mgr Maria Tagliaferi, Prononce en Centrafrique et délégué apostolique au Congo et au Tchad, ainsi que Mgr Jean Zoa du Cameroun. Ce 17 mai, malgré la pluie qui était au rendez-vous mais de courte durée, Emile Biayenda était accompagné de l'abbé Barthélemy Batantu. Dans l'assistance, il y avait M. Ondziel, ambassadeur du Congo en Italie, M. Antoine Letembet Ambily; sœur Solange Lozi, cadette de Biayenda et envoyée spéciale de Mgr Théophile Mbemba pour représenter la famille; aussi les sœurs Marie René

Nihouarn appelée affectueusement «Clotilde, Ma Clo» et Elisabeth qui s'y trouvait déjà à Rome pour des raisons de santé.

Mois de Mai, mois du Rosaire, mois d'Emile Biayenda

Sacrement à l'initiation chrétienne, le 7 mai 1938; première communion, le 8 mai 1938; archevêque coadjuteur avec droit de succession, le 17 mai 1970; imposition de la barrette cardinalice, le 5 mai 1973; retour mémorable à Brazzaville, le 9 mai 1973; messe d'action de grâce au stade Félix Eboué après la réception de la barrette cardinalice, le 20 mai 1973; visite du Pape Jean-Paul II sur sa tombe, le 5 mai 1980.

Pascal BIOZI KIMINOU

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Le sacrement de confirmation administré dans différents doyennés

Le dimanche 10 mai, sixième dimanche de Pâques de l'année liturgique A et le jeudi 14 mai 2026 en la solennité de l'ascension du Seigneur, le sacrement de confirmation a été administré à de nombreux catéchumènes des différents doyennés de l'archidiocèse de Brazzaville. Dans le doyenné Notre-Dame des victoires qui regroupe les paroisses Notre-Dame des victoires de Ouenzé, Saint Jean-Marie Vianney de Mouleké, Saint-Augustin de la Tsiémé, Saint Joseph de tout pour le peuple, Sainte Madré Teresa de Calcutta de Ngamakosso, c'est la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangaï qui a servi de cadre à cette cérémonie. Tout comme dans le doyenné Sainte-Anne avec les paroisses Jésus Ressuscité et de la divine miséricorde, Saint Sacrement (communauté anglophone), Saint Jean-Paul II de Diata et Sainte-Anne de Poto-Poto, les catéchumènes ont pris rendez-vous à la paroisse Saint-Esprit de Mougali. Ce sacrement va se poursuivre dans d'autres doyennés, notamment le samedi 23 mai 2026 dans le doyenné Saint Pie X avec les paroisses Notre-Dame des apôtres de Sangolo, Saint Ambroise de Nkoko, Notre-Dame du Bon remède de Ngampoko, Saint Pie X de l'OMS et pour point de mire, la paroisse Notre-Dame de suffrage de Moussosso.

Pascal BIOZI KIMINOU

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique

Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:

Mgr Abel LILUALA,
Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:

Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteur en chef: Cyr Arnel YABBAT- NGO

Tel: (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Secrétaire de rédaction:

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

06 671 72 20 / 05 575.66.20

Infographisme: Atelier: La Semaine Africaine

Service Commercial: Brazzaville:

Tél.: 06.660.75.86

Pointe-Noire: Chef de bureau

Véran Carrhol YANGA

05 6977554 / 06 6682472

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Site Internet:

www.lasemaineafricaine.info.

Maître Brice Gervais MOULOUNDOU

Notaire titulaire d'un Office sis à Brazzaville,
1586, Avenue des Trois Martyrs (Arrêt Papa Gas), Quartier Batignolles,
Arrondissement IV Mougali
Tél: 05.548.65.12/06.654.48.05
E-mail: mouloundou_brice@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

RUBYCOM HOLDING

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE Au Capital de 650.000 F CFA
Siège Social: Brazzaville, 16bis, Avenue Charles de Gaulle (Immeuble EBATHA, Porte A23);
Quartier Centreville, Arrondissement III Poto-Poto
RCCM N° CG-BZV-01-2024-B21-00011

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire de la Société dénommée «RUBYCOM HOLDINGS» S.A.S, les décisions de l'Associé unique ont été reçues par Maître Brice Gervais MOULOUNDOU en date à Brazzaville du 29 Janvier 2026, dûment enregistrées à Brazzaville (Congo) le 07 Mai 2026 aux Domaines et Timbres de Ouenzé, sous Folio 082/4, n° 0789, il a été décidé la DISSOLUTION ANTICIPEE de ladite Société sus énoncée.

A cet effet, Monsieur LOUYENDOLO Belvain Hannan, Président de la société, sera chargé de la liquidation

de la Société et aura les pouvoirs les plus étendus pour administrer, vendre, payer, toucher et transporter toutes créances, agir en justice et consentir tous désistements et mainlevées.

Le dépôt légal de la dissolution a été fait au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville (Congo) le 12 Mai 2026 sous le n°CG-BZV-01-2026-D-00351, conformément à la Loi.

Pour insertion,

Maître Brice Gervais MOULOUNDOU, Notaire

Maître Léole Marcelle KOMBO

Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélemy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P: 1718
E-mail: etudeleolekombo@gmail.com
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE XINRUI-MINES INTERNATIONALE

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 31 Mars 2026, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 03 Avril 2026, sous le folio 063/36 N°2923, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée (SARL) en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: XINRUI-MINES INTERNATIONALE;

Forme: Société à Responsabilité Limitée;

Capital: Dix millions (10 000 000) de francs CFA, divisé en mille (1000) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA;

Siège social: Centre-ville, vers Hôtel la Côtère, Pointe-Noire, République du Congo;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo:

Exploitation des polymétaux; Vente des polymétaux; Achat des polymétaux.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au RCCM;

Gérant: Monsieur YU Maohé;

Co-gérant: Monsieur ZENG FENG;

RCCM: CG-PNR-01-2026-B12-00064 du 17 Avril 2026.

Pour insertion légale

- Maître Léole Marcelle KOMBO-

CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

Pour un nouveau dynamisme dans l'activité pastorale des diocèses

Du 5 au 9 mai 2026 les évêques du Congo réunis au sein de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) étaient en conclave au Centre interdiocésain des œuvres, à Brazzaville, pour leur session pastorale annuelle, sur le thème: «Eglise-Famille de Dieu au Congo: De la conversion des structures à la crédibilité du témoignage». Accompagnés par des experts (canonistes en droit, juristes et autres sachants du secrétariat général de la CEC) ainsi que du personnel de «Catholic Relief Services» (CRS), sous la coordination du Dr Alemayehu Gebremariam, représentant résident de CRS en République du Congo, les évêques, sous la direction de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, président de la Conférence épiscopale du Congo, ont révisé les statuts de la CEC, pour adapter le cadre juridique et institutionnel aux évolutions actuelles de l'Eglise universelle. Aussi, ont-ils adopté le plan stratégique 2026-2035, un document de 103 pages divisé en six parties lequel constitue un cadre global et intégré de référence pour la programmation de toutes les actions des diocèses du Congo.

Ce plan est le premier du genre élaboré par la Conférence épiscopale du Congo couvrant une période de neuf ans. Il découle d'un diagnostic stratégique approfondi des différentes commissions épiscopales (manque de financement, déficit de professionnalisation, vétusté des infrastructures), visant à renforcer l'action de l'Eglise catholique qui est au Congo, forte d'une existence de plus d'un siècle, notamment son autonomisation financière. A cela s'ajoute le cadre juridique sur la protection des mineurs et des personnes vulnérables. L'objectif général de ce plan est d'assurer le développement hu-



La couverture du document

Le président de la CEC recevant le document des mains du représentant de CRS

«l'autonomie financière: Développer les infrastructures et promouvoir des activités génératrices de revenus, afin de garantir la pérennité de la mission

futurs ou encore porter mieux son action pastorale, sociale et institutionnelle dans les années à venir d'ici à l'horizon 2035. Ce plan stratégique constitue bien plus qu'un simple document de planification administrative, il est la boussole prophétique qui guidera l'Eglise catholique qui est au Congo vers la célébration de son cent-cinquantième de l'évangélisation en 2033. En plaçant l'inculturation, la professionnalisation et la transforma-

hérents, concertés et soutenus pour que chaque acteur de la vie ecclésiale, du secrétariat général de la Conférence épiscopale du Congo, aux commissions épiscopales, conseils, organismes et aux diocèses du Congo à s'approprier cet outil pour que l'Eglise soit plus que jamais, un artisan de paix et un acteur de relèvement économique du Congo. Il faut des hommes forts, valides, bien outillés et bien formés pour relever le défi. En devenant une Eglise-Famille de Dieu, autonome et rayonnante, la Conférence épiscopale du Congo ne se contente pas de servir la communauté chrétienne; elle se positionne comme un acteur incontournable du développement national, un rempart pour la justice sociale et un gardien infatigable de la maison commune. L'Eglise du Congo s'engage à bâtir une société plus juste, plus fraternelle et plus humaine vers l'horizon 2035.

Partenariat Conférence épiscopale du Congo - Catholic Relief Services

Depuis 2018 les deux institutions collaborent sur divers projets. Catholic Relief Services se déploie dans des secteurs d'intervention, comme l'éducation, la santé, l'assainissement à travers les déchets plastiques avec le concours de l'Union européenne. Plusieurs projets ont été réalisés par les deux institutions. CRS travaille dans une étroite collaboration avec l'Eglise dans l'humilité et la fraternité. Le président de la Conférence épiscopale du Congo a souligné la portée de ce partenariat qui est



Pendant la séance de travail entre les évêques et le CRS

main intégral, la promotion de la justice, de la paix et de la bonne gouvernance, en renforçant la capacité d'évangélisation et de l'action pastorale de l'Eglise-Famille de Dieu sur l'ensemble du territoire. Depuis son implantation en 1883, l'Eglise catholique n'a cessé d'implémenter des œuvres qui contribuent à l'amélioration du bien-être spirituel, social et économique de la population.

et réduire la dépendance aux financements extérieurs. La redevabilité à travers l'instauration de la culture de la transparence et de l'audit, gage de crédibilité auprès des fidèles et des partenaires internationaux; «le capital humain: investir dans la formation des laïcs, prêtres et religieuses.

Cet investissement sera désormais guidé par une exigence de compétence et de valeur ajoutée,



Le SG de la CEC, Mgr Manamika et le représentant du CRS

tion numérique au cœur de son action, l'Eglise s'engage dans un processus de modernisation irréversible. Cette mutation vise un double objectif: renforcer la vitalité spirituelle des fidèles par une foi profondément enracinée dans les réalités congolaises et garantir une autonomie financière solide qui préserve la liberté de parole et d'action de l'institution.

Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a indiqué que ce plan stratégique se repose sur trois piliers fondamentaux: «Le renforcement institutionnel de la doctrine sociale de l'Eglise par la liturgie et la pastorale: Moderniser la gouvernance par des outils de pilotage performants, un management des risques rigoureux et une culture de redevabilité. La communion avec les capacités des neuf diocèses du Congo et des 19 commissions épiscopales à travailler en synergie, au-delà des particularismes, pour faire vivre les projets-fédérateurs»;

un gage au service du développement intégral humain.

Adapter le cadre juridique et institutionnel

Dans le préambule, il est indiqué que les évêques de la République du Congo et ceux qui leur sont équiparés en droit (Prélats territoriaux, vicaires et préfets apostoliques, administrateurs apostoliques), les évêques coadjuteurs, les évêques auxiliaires et les administrateurs diocésains sont constitués en une assemblée permanente dénommée: «Conférence épiscopale du Congo».

C'est une institution à caractère permanent au sein de laquelle les évêques exercent conjointement certaines charges pastorales, dans un esprit de communion et de respect de l'autorité de chaque évêque diocésain. Elle a pour mission de promouvoir le bien que l'Eglise offre aux hommes, par des formes d'apostolat adaptées aux circonstances

SOLENNITE DE LA PENTECOTE - ANNEE A

«Ô Seigneur, envoie ton Esprit qui renouvelle la face de la terre»

Textes: Ac 2,2-11; Ps 103 (104), 1ab.24ac,29bc-30,31.34; 1 Co 12,3b-7.12-13; Jn 20,19-23

Ouvrons nos cœurs ce dimanche à la reconnaissance et à la louange, car le Seigneur Jésus, ressuscité d'entre les morts, nous fait don de son Esprit! La solennité de la Pentecôte, que nous célébrons, nous fait revivre la mémoire de l'Eglise naissante, renouvelle en nous l'expérience actuelle de l'action de l'Esprit Saint, nous aide à envisager notre avenir selon les projets de Dieu.

La mémoire, l'actualité, l'avenir: les trois dimensions du temps sont traversées et liées par l'Esprit Saint dans l'unité de son action de salut, qui donne à l'Eglise et à l'histoire humaine leur vérité la plus profonde.

La mémoire. L'Esprit Saint nous enseigne la vérité de tout ce que Jésus a révélé par son œuvre et par sa parole. Il offre à l'Eglise l'intelligence pour reconnaître l'unité de l'histoire du salut, guidée par la sagesse et par l'amour du Père. La mémoire de l'Eglise, éclairée par l'Esprit Saint, n'est pas seulement la connaissance du passé, mais la certitude que toutes les actions de grâces, accomplies par le Seigneur dans l'histoire, continuent de nous apporter leurs fruits aujourd'hui. La mémoire est aussi la conscience que les œuvres du Seigneur ne sont pas finies, et si l'Esprit Saint est déjà descendu sur l'Eglise naissante, il continue d'opérer et de descendre parmi nous à nos jours.

L'actualité. La mémoire du passé nous fait reconnaître les surprises que le Seigneur produit pour nous dans le temps présent. Et l'évangile n'est pas qu'une histoire du passé, mais la lumière qui nous conduit aujourd'hui, la parole qui continue de s'accomplir, car c'est un seul Esprit à l'action, et par Lui le Christ est présent dans ses disciples et ne cesse pas de parler au cœur de l'Eglise son épouse. C'est l'Esprit, vivant dans nos cœurs, qui nous conduit à reconnaître le Christ, le Fils du Père, notre Sauveur; c'est Lui qui unifie la voix de l'Eglise dans la profession de foi.

L'actualité de l'œuvre de l'Esprit passe aussi par la multitude des charismes qu'il confie aux baptisés et par l'universalité des dons qu'il répand dans l'humanité et dans la création. Chacun de nous porte en soi-même des dons de l'Esprit, à faire fructifier en vue du bien de tous, selon la mesure de notre fidélité au Seigneur, de notre humilité et de notre amour. Personne n'est exclue des dons de l'Esprit, personne ne peut dire: je ne suis rien, je ne sais rien faire.

L'avenir. L'action de l'Esprit dans l'Eglise, dans le monde, dans chacun de nous, n'est pas finie. L'Esprit, qui est à l'œuvre dans la création, conduit toute l'histoire du salut et nous fortifie dans la persévérance et dans l'espérance. Il concède aux témoins de la foi la grâce de ne pas céder face aux séductions du monde et aux menaces de la peur, dans la certitude que la vie offerte et semée sur la terre germe pour l'éternité. Dans le cœur de l'Eglise, il est «le gardien et l'animateur» de l'espérance «du Règne éternel, qui se réalise dans la participation à la vie trinitaire», comme le disait Saint Jean Paul II dans son encyclique dédiée à l'Esprit Saint.

Alors, en ce dimanche de Pentecôte, avec toute l'Eglise, en union avec la Vierge Marie, nous prions d'un seul cœur: «Viens, Esprit Saint! Emplis le cœur de tes fidèles! Allume en eux le feu de ton amour!» Tu connais nos peurs, nos blessures, nos incertitudes. Tu sais que, sans toi, notre esprit revient à l'aridité de la terre, notre foi s'assoupit, notre amour se refroidit, notre espérance se dissout dans les choses vaines du monde; viens à notre secours, «lave ce qui est souillé, baigne ce qui est aride, guéris ce qui est blessé! Assouplis ce qui est raide, réchauffe ce qui est froid, rends droit ce qui est faussé (...). Donne mérite et vertu, donne le salut final, donne la joie éternelle. Amen!»

P. Francesco BRANCACCIO
(Catanzaro, Italie)



Les experts et le personnel du CRS posant avec les évêques du Congo

Pendant quatre jours, des réformes ont été annoncées à travers la révision et l'harmonisation des statuts, la mise en place du plan stratégique et un appel pour la protection des mineurs. A travers ce plan stratégique, l'Eglise catholique qui est au Congo entend structurer plus solidement ses organisations pour mieux affronter les défis

dans le strict respect de l'éthique chrétienne. L'engagement des laïcs et l'intégration massive de leur expertise dans les structures techniques, permettant au clergé de se recentrer sur sa mission pastorale première».

La réalisation, la réussite de cet ambitieux programme et promoteur de la Conférence épiscopale du Congo exige des efforts co-

de temps et de lieux, conformément au droit (canon 447) et à l'Accord-cadre signé le 3 février 2017 entre la République du Congo et le Saint-Siège sur les relations entre l'Etat et l'Eglise catholique qui est au Congo et aussi, le décret n°2025-14 du 5 février 2025 fixant les modalités d'application de cet Accord-cadre.

Protection des mineurs, des personnes vulnérables et la sécurisation juridique des structures

Des cellules d'écoute verront le jour dans les diocèses pour l'accompagnement des mineurs. La sensibilisation, la sécurisation et la formation des acteurs se feront en lien avec la commission pontificale pour la protection des mineurs, la Conférence épiscopale du Congo et la Conférence des supérieurs majeurs du Congo pour un travail commun avec le concours de l'antenne du bureau national.

Pascal BIOZI KIMINOU

Le non-respect des engagements administratifs et ses conséquences sur la gouvernance du cadastre en République du Congo: Analyse critique d'un quota d'intégration détourné.

Depuis 2020, la question de l'intégration des prestataires du cadastre dans la fonction publique congolaise constitue un sujet sensible au sein du ministère en charge des affaires foncières. Sous l'égide de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST), des engagements auraient été pris afin de garantir l'intégration progressive de 72 prestataires répartis sur l'ensemble du territoire national. Toutefois, malgré l'ouverture d'un quota de plus de 250 postes obtenu grâce aux plaidoyers du ministre d'État Pierre Mabiala, seuls six prestataires auraient effectivement bénéficié d'un recrutement. Cet article analyse les conséquences administratives, techniques et éthiques du non-respect des engagements publics, tout en abordant les accusations de clientélisme, de favoritisme et de mauvaise gouvernance formulées contre Guy Charles PINDOU, présenté comme ancien Directeur des études et de la planification au Ministère des Affaires foncières et du Domaine public. L'étude met en évidence les effets de cette situation sur l'avenir du cadastre congolais et sur la crédibilité de l'administration publique.



Guy Charles Pindou

Le respect des engagements administratifs constitue l'un des fondements essentiels de la gouvernance publique moderne. Lorsqu'une administration fait des promesses dans le cadre d'un processus de recrutement ou d'intégration professionnelle, ces engagements créent une attente légitime auprès des bénéficiaires concernés. Leur non-respect peut entraîner des tensions sociales, une perte de confiance envers les institutions et une détérioration du fonctionnement des services publics. Dans le secteur du cadastre, domaine hautement

stratégique pour la gestion foncière et le développement territorial, la question des ressources humaines demeure particulièrement cruciale. Les prestataires du cadastre, mobilisés depuis plusieurs années pour assurer les missions techniques sur le terrain, espéraient une intégration progressive dans la fonction publique grâce à un quota spécial ouvert à partir de 2020. Cependant, les résultats observés semblent largement en décalage avec les engagements pris. Un engagement administratif devenu source de frustration collective.

Selon plusieurs témoignages administratifs et syndicaux, Guy Charles PINDOU aurait pris l'engagement, sous la supervision de la DGST, actuelle Centrale d'Intelligence et de la Documentation (CID), de procéder au recrutement progressif des 72 prestataires du cadastre répartis sur l'ensemble du territoire national. Cette intégration devait se faire par vagues successives, dans le cadre d'un quota exceptionnel dépassant les 250 postes. L'initiative avait suscité un immense espoir parmi les agents concernés, dont plusieurs travaillent depuis

des années dans des conditions précaires tout en assurant des tâches techniques essentielles liées aux levés topographiques, aux opérations foncières et à la gestion cadastrale. Toutefois, au terme du processus, seuls six prestataires auraient effectivement été recrutés. Cette situation est perçue par de nombreux observateurs comme une rupture manifeste des engagements initiaux.

Les accusations de favoritisme et de clientélisme

Les critiques formulées contre la gestion du quota portent principalement sur des accusations de favoritisme administratif. Plusieurs voix dénoncent le recrutement de personnes supposées proches de certains responsables administratifs, au détriment des prestataires expérimentés déjà présents sur le terrain. Les dénonciations évoquent également l'existence d'un système de sélection fondé sur des intérêts personnels plutôt que sur les compétences techniques ou l'ancienneté professionnelle. Une telle situation, si elle était avérée, poserait un grave problème de gouvernance publique et d'éthique administrative.

Dans les administrations modernes, le recrutement dans la fonction publique doit répondre aux principes fondamentaux d'égalité des chances, de mérite et de transparence. Toute perception de détournement de quota ou de privilège accordé à des réseaux personnels fragilise durablement la confiance des citoyens envers l'État.

Les conséquences techniques sur le cadastre congolais

Au-delà du conflit administratif, cette situation soulève une inquiétude plus profonde concernant l'avenir du cadastre en République du Congo. Le secteur cadastral repose sur des compétences techniques spécifiques, notamment en géomatique, topographie, cartographie et gestion foncière. Or, plusieurs observateurs affirment que nombre d'agents recrutés dans le cadre du quota ne disposent pas des qualifications nécessaires pour exercer efficacement dans ce domaine complexe. Parallèlement, les prestataires expérimentés, qui assurent encore aujourd'hui une grande partie du travail opérationnel, demeurent exclus de la fonction publique. Cette contradiction produit plusieurs effets négatifs:

- affaiblissement des capacités techniques du cadastre;
 - vieillissement progressif des prestataires non intégrés;
 - perte de motivation des agents de terrain;
 - désorganisation des services techniques;
 - raréfaction future des géomètres compétents au sein de l'administration.
- Certaines critiques vont jusqu'à affirmer que le cadastre pourrait connaître, dans les dix prochaines années, une véritable crise de compétences si aucune réforme sérieuse n'est engagée. La problématique des effectifs fictifs et de l'inefficacité administrative

D'autres accusations portent sur l'absence effective de nombreux agents recrutés. Selon certaines déclarations, une partie des personnes intégrées aurait quitté le ministère, changé d'affectation ou serait absente des services tout en continuant à percevoir leur salaire.

Si de telles pratiques étaient confirmées par des enquêtes administratives ou judiciaires, elles traduiraient l'existence de dysfonctionnements majeurs dans la gestion des ressources humaines de l'État. L'administration publique perd alors sa finalité de service collectif pour devenir un espace de privilèges et de captation des ressources publiques.

Le rôle des autorités politiques et institutionnelles

Le ministre d'État Pierre Mabiala de l'époque aurait à plusieurs reprises évoqué devant l'Assemblée nationale la nécessité d'un quota spécial permettant de résoudre définitivement la situation des prestataires du cadastre. Cette position traduisait la reconnaissance institutionnelle du problème. Cependant, l'écart observé entre les orientations politiques affichées et les résultats administratifs obtenus met en lumière les difficultés de contrôle au sein de certaines structures administratives. Cette situation illustre également les tensions récurrentes entre décisions politiques et exécution administrative. Vers une exigence de responsabilité administrative.

Dans les États de droit contemporains, les responsables administratifs sont soumis au principe de redevabilité. Lorsqu'il existe des soupçons de mauvaise gestion, de favoritisme ou de détournement des procédures administratives, les institutions compétentes peuvent être appelées à diligenter des enquêtes afin d'établir les responsabilités éventuelles.

Toutefois, il convient de rappeler qu'aucune personne ne peut être déclarée coupable sans procédure judiciaire régulière ni décision de justice. Les accusations formulées contre Guy Charles PINDOU relèvent donc du débat public et des revendications des prestataires concernés, et devraient être examinées dans le cadre des mécanismes légaux appropriés.

Dans un État de droit, toute personne mise en cause bénéficie de la présomption d'innocence. Néanmoins, l'absence de clarification publique ou d'investigation visible contribue à alimenter un climat de méfiance entre les citoyens et l'administration.

En définitive, l'affaire relative à l'intégration des prestataires du cadastre met en évidence les limites de la gouvernance administrative lorsqu'elle s'éloigne des principes de transparence, de mérite et de respect des engagements publics. Le faible nombre de prestataires recrutés malgré l'existence d'un quota important alimente un profond sentiment d'injustice sociale et professionnelle. Au-delà des personnes mises en cause, cette situation révèle surtout d'une crise structurelle du système cadastral congolais, confronté à des problèmes de gestion des ressources humaines, de renouvellement des compétences et de crédibilité institutionnelle. Face à ces enjeux, plusieurs pistes apparaissent indispensables:

- l'audit indépendant du processus de recrutement;
 - la publication transparente des critères d'intégration;
 - la valorisation des compétences techniques existantes;
 - la mise en place d'un plan national de renouvellement des géomètres et techniciens cadastraux;
 - le renforcement du contrôle administratif et parlementaire.
- Le devenir du cadastre congolais dépendra largement de la capacité des institutions à restaurer la confiance, garantir l'équité et préserver les compétences indispensables à la gestion foncière nationale.

Par le Collectif des prestataires du Cadastre

SOCIÉTÉ

EXPERTISE-COMPTABLE

L'enjeu crucial de la protection de la profession par l'Etat

Recourir à une expertise comptable qualifiée et conforme aux normes OHADA et internationale pour le suivi des entreprises publiques constitue un défi majeur. C'est le plaidoyer du nouveau président de l'Ordre national des experts-comptables du Congo (ONEC-C), Brice Voltaire Etou-Obambi, mercredi 13 mai 2026, auprès de la Directrice générale du portefeuille public, Mme Karine Emma N'Guesso Mouandé.



La séance entre les deux parties

Lors de l'échange entre les deux interlocuteurs, le président Brice Voltaire Etou-Obambi a fait un plaidoyer pour que l'État donne le quitus exclusif aux experts-comptables régulièrement inscrits à l'Ordre d'intervenir dans les entités relevant du portefeuille public, afin de lutter efficacement contre l'exercice illégal du métier dans le pays. Le constat fait est

que certaines entreprises publiques sont auditées par des experts-comptables qui ne sont pas inscrits à l'ONEC-C, ce qui est contraire à l'acte de l'OHADA, a regretté Brice Voltaire Etou-Obambi. «Lorsqu'il existe un Ordre dans un Etat, ne peut travailler dans les entités que les experts inscrits à l'Ordre», a-t-il expliqué. La Direction générale du portefeuille public (DGPP) et l'Ordre national des experts-comptables du Congo ont manifesté, à cette occasion, leur volonté

de conclure une coopération institutionnelle, le but étant d'assainir un secteur longtemps miné par l'exercice illégal du métier et de renforcer la gouvernance financière des entreprises publiques. Les priorités du futur partenariat entre l'ONEC-C et la DGPP porteront, entre autres, sur l'amélioration de la gouvernance financière des entreprises du portefeuille public et le renforcement des dispositifs de contrôle interne et d'audit. A travers cette dynamique de coopération,

les deux entités entendent contribuer activement à la modernisation de la gestion des entreprises publiques, à la promotion de la bonne gouvernance et au renforcement de la crédibilité financière de l'Etat.

Brice Voltaire Etou-Obambi a saisi l'opportunité de la rencontre avec Karine Emma N'Guesso Mouandé pour présenter le nouveau bureau issu de l'Assemblée générale électorale de l'ONEC-C tenue le 17 avril 2026 à Brazzaville. De même que les grandes résolutions stratégiques qui y ont été adoptées. Parmi elles: l'officialisation de l'adhésion de l'ONEC-C à la Fédération internationale des experts-comptables. L'objectif est d'inscrire durablement le métier d'expert-comptable du Congo dans les standards internationaux de transparence, de rigueur et de conformité.

Christevie OBA (Stagiaire)

BONNE GOUVERNANCE

Le Gouvernement entend-il réduire le train de vie de l'Etat?

Le Parlement ne s'interroge pas sur la nécessité de maintenir ou pas certaines Institutions qui ont fait leur temps et ne pèsent plus sur l'Etat qu'en termes de salaires de ses membres. Il s'agit du Comité de suivi des accords de cessez-le-feu et de cessation des hostilités, du haut-commissariat à l'instruction civile et celui des ex-combattants, le Comité de suivi du dialogue de Sibiti, des Conseils consultatifs naissants et de la nomination récente de nombreux haut-commissaires.



Anatole Collinet Makosso

Autant de sujets d'enquête qui devraient aussi inspirer les députés à interioriser correctement leurs responsabilités, en s'efforçant de les assumer de manière méthodique, avec détermination, sans subjectivisme et sans complaisance. C'est ainsi qu'ils viendront à bout des obstacles résultant des pesanteurs de toutes sortes et que l'Assemblée nationale arrivera à s'imposer dans la conscience collective nationale comme une Institution hautement utile à la nation. Si le Parlement exerçait pleinement son rôle de contrôle de l'action gouvernementale que lui confère la Constitution, l'addition de la dette ne serait peut-être pas aussi salée. En effet, la Constitution fait le devoir aux parlementaires de contrôler l'action de l'exécutif et leur donne les moyens d'exercer ce contrôle.

L'article 107 dispose: le Parlement exerce le pouvoir législatif et contrôle l'action du Gouvernement. Les moyens d'information et de contrôle du Parlement sur l'action du Gouvernement sont: l'interpellation; la question orale; la question écrite; la question d'actualité; l'audition en commission; l'enquête parlementaire; la motion de censure».

Cyr Armel YABBAT-NGO

CSLC

Visite aux organes de presse privés de Brazzaville

Après la célébration de la 33^e Journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai 2026, une délégation du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC), sous la conduite de son président Médard Milandou Nsonga, a échangé, mercredi 13 mai 2026, avec les différents responsables des organes de presse privés de Brazzaville. Le but a été de s'imprégner des réalités de fonctionnement de ces entreprises de presse confrontées à plusieurs difficultés.



La délégation du CSLC et le personnel de La Semaine Africaine à la fin de la visite

L'hebdomadaire La Semaine Africaine a été parmi les organes visités par la délégation de cette institution de régulation des médias. La délégation a échangé avec Albert S. Mianzoukouta, directeur de publication de ce journal, autour des difficultés que connaissent les médias et du futur fonds d'appui mis en place par le Gouvernement en remplacement de la Redevance audiovisuelle (RAV). Les charges de fonctionnement des entreprises de presse, les difficultés économiques et les conditions d'accès aux futurs mécanismes d'appui ont été au centre des échanges. La direction de La Semaine Africaine a présenté à la délégation du CSLC les contraintes auxquelles fait face le journal dans un environnement jugé peu favorable à la rentabilité des investissements médiatiques. A la fin de la visite, Théophile Mietté Likibi, secrétaire général, au nom du Conseil supérieur de la liberté de communication, a dressé le constat: «Il se dégage que les médias privés que nous avons visités ont beaucoup de problèmes matériels.

Les journalistes travaillent dans une précarité sans nom. Cela est lié aussi à la conjoncture actuelle. Le président du Conseil qui conduit cette délégation a entendu et noté les difficultés que rencontrent les journalistes de Brazzaville en ce moment, notamment les médias privés que nous avons visités. Les problèmes sont énormes. Le président du Conseil a choisi pour cette fois de ne visiter que quelques-uns des médias privés. Nous avons visité Tsiéleka TV un média en ligne, GO TV, les Dépêches de Brazzaville, L'Horizon Africain, La Semaine Africaine, DRTV et VOX TV. Nous savons que les problèmes que rencontrent les journalistes dans ces médias sont les mêmes. Tout le monde espère bien que les difficultés seront atténuées un tant soit peu par le Fonds d'appui aux organes de presse». Le message du Conseil prodigué aux organes de presse visités se fonde sur le respect des règles d'éthique et de la déontologie, ainsi que le respect des lois qui gouvernent le secteur de l'information et de la communication au Congo. La liberté d'expression

et de la presse est garantie par la Constitution. Les journalistes doivent travailler avec beaucoup d'abnégation, malgré la conjoncture difficile, a précisé le secrétaire général du Conseil supérieur de la liberté de la presse. Pour sa part, Albert S. Mianzoukouta, directeur de publication, a apprécié la visite. «C'est une démarche réconfortante, très amicale et sympathique qui nous met sur le chemin de nos obligations professionnelles, mais également morales, je pense. Parce que le Conseil supérieur de la liberté de communication est la structure, pour nous autres les médias qui doit nous assurer la pleine transmission des normes et des règles entre nous professionnels des médias et l'Etat. Le message qui nous a été adressé est celui de nous encourager à transmettre l'information telle qu'elle est; transmettre la vérité sur les faits qui se déroulent dans notre pays pour que la société réalise que le journaliste sert à quelque chose».

Philippe BANZ

GOVERNANCE ECONOMIQUE

Les femmes de l'UDSN à l'école des marchés publics

«Femmes et marchés publics: identifier les opportunités, bâtir les carrières et oser agir», c'est sur ce thème que les étudiantes et le personnel féminin de l'Université Denis Sassou Nguesso (UDSN) à Kintélé, vers la périphérie de Brazzaville ont accueilli vendredi 15 mai 2026 une sensibilisation organisée par la direction générale du Contrôle des marchés publics. Avec l'appui financier du Programme accélérer la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services (PAGIR), programme conjoint Congo-Banque mondiale.



Au premier plan: les officiels, à l'ouverture de la sensibilisation

La cérémonie d'ouverture, placée sous la conduite du directeur général du contrôle des marchés publics (DGCMP), Joël Ikama Ngatsé, a été réhaussée de la présence du président de l'UDSN, le Pr Ange Antoine Abena et de la responsable des marchés publics à la Banque mondiale Monique Dome. Pour le DGCMP, cet atelier s'inscrit dans la dynamique des réformes du système de gestion des finances publiques engagées par le Gouvernement pour la période 2020-2029. «Il s'agira au cours de ces différentes sessions de présenter le fonctionnement du système des marchés publics et les mécanismes d'accès à ceux-ci, mais également de mettre en lumière les opportunités économiques, entrepreneuriales et professionnelles offertes aux femmes dans le domaine de passation, du contrôle, de régulation, du conseil et de l'assistance technique».

a indiqué Joël Ikama Ngatsé. Heureux de recevoir cette sensibilisation, le président de l'UDSN a invité les femmes de son institution à saisir cette occasion, qui constituera une plus-value dans leur carrière. Il a loué le partenariat entre la DGCMP et l'UDSN. «Si nous avons aujourd'hui des laboratoires, c'est grâce entre autres à la compréhension du directeur général du contrôle des marchés publics», a-t-il mentionné. Cette sensibilisation, qui ouvre une série d'autres prévues à l'Université Marien Ngouabi (Brazzaville) et à Pointe-Noire dans les prochains jours, vise à renforcer l'implication des femmes dans le secteur des marchés publics, à promouvoir leur autonomisation économique et à encourager leur participation active aux opportunités offertes par la commande publique. Spécifiquement, l'atelier de l'UDSN a été axé sur la sensibilisation des étudiantes et femmes entrepreneurs au rôle et au fonctionnement du système des marchés publics. En somme, à travers huit communications entre autres sur «Comprendre les marchés

publics», «Comment accéder à un marché public» et «Marchés publics et autonomisation des femmes», cet atelier a éclairé les esprits des participants sur le champ des marchés publics et encouragé les femmes à s'engager pour saisir des opportunités économiques et professionnelles liées aux marchés publics, un domaine qui apparaissait comme réservé aux hommes. Une étudiante en licence à la Faculté des sciences a apprécié cette initiative. Pour elle, cette session lui a permis de découvrir les opportunités économiques offertes par la commande publique, les métiers et les perspectives de carrière dans le domaine des marchés publics. A travers cette initiative, la DGCMP et l'UDSN entendent promouvoir une meilleure inclusion économique des femmes et contribuer à la construction d'un environnement plus favorable à leur leadership, leur compétitivité et leur participation au développement économique national.

E.M.O.

| MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE | | | | REPUBLIQUE DU CONGO Unité-Travail-Progress | |
|--|---------------------------------|--|---|---|--|
| ANNONCE LEGALE N°488/2026/BZ-C INSERTION LEGALE | | | | | |
| N° d'ordre | N° de réquisition | Références cadastrales | Quartiers | Arr /Dpt | Requérants |
| 1 | 34747 du 1 ^{er} -12-25 | Sect P13, bloc 128, Plle 20, Sup: 223,67m2 | 93 (EX.91), RUE LOULOU (QUARTIER 58 MOKONDO) | 5-BZV | AMEYA ETSELE Marie Claire |
| 2 | 35002 du 10-02-26 | Sect néant, bloc néant, Plle néant, Sup: 365,82m2 | KINTELE | BRAZZAVILLE | FOURGA GAMBOU Rodrigue |
| 3 | 9510 du 23-04-25 | Sect AM, bloc 133, Plle 01, Sup: 657,47m2 | N°B-083 H-LOT N°58 (CITE SHELTER AFRIQUE) | 7-BZV | MOUSSAVOU-BENOUSSIMINA Jolly Iphyenée R. |
| 4 | 34658 du 17-11-25 | Sect -, bloc -, Plle -, Sup: 900,00m2 | VILLAGE MINGALI-BAMBOU | POOL | OCKO GOKABA Lethso Thibaut |
| 5 | 34974 du 02-02-26 | Sect CI, bloc 98, Plle 34, Sup: 400,00m2 | 18, RUE MOUAMBA (QUARTIER SOPROGIE) | 9-BZV | YELEBANTOU LOUBOU Berthe |
| 6 | 35123 du 05-03-26 | Sect P7, bloc 44, Plle 6, Sup: 631,14m2 | 75, AVENUE DES TROIS MARTYRS | 4-BZV | ESSIE NTSAYOULO Eurydice Elsa |
| 7 | 35066 du 19-02-26 | Sect: Zone Rurale, Sup: 9.096,92m2 | VILLAGE MINGALI-BAMBOU (ZONE DZIBA) | POOL | OKOBO BEMBE |
| 8 | 33392 du 1 ^{er} -04-25 | Sect P15, bloc 75, Plle 07bis, Sup: 230,38m2 | 25, RUE MASSA | 6-BZV | GOKABA Aubin Dieudonné |
| 9 | 33939 du 21-07-25 | Sect CH, bloc 112, Plle 1, Sup: 1.109,84m2 | RUE NON DENOMMEE (QUARTIER MASSENGO) | 9-BZV | BOMBO Tècle Caroline |
| 10 | 35089 du 23-02-26 | Sect: Zone non cadastrée, Sup: 377,06m2 | QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO | BRAZZAVILLE | SEINZOR Spencer |
| 11 | 34198 du 22-09-25 | Sect BY, bloc 4, Plle 13, Sup: 200,45m2 | 4, RUE OBORO | 6-BZV | NTSINOYIRANDAKA Julienne |
| 12 | 35217 du 17-03-26 | Sect P6, bloc 13, Plle 10 (ex.14), Sup: 300,77m2 | 67BIS, RUE BANGANGOULO | 5-BZV | OTSOA ANDELY Ursus Fred |
| 13 | 35119 du 04-03-26 | Sect J, bloc 13, Plle 10, Sup: 285,33m2 | CASE J-356-V (QUARTIER OCH) | 3-BZV | COULERIE née DINGA-YAKOLI N et DINGANGALAC. F. |
| 14 | 34886 du 31-12-25 | Sect: Zone non cadastrée, Sup: 410,43m2 | QUARTIER BILOLO ACADEMIE | 9-BZV | PIONKOUA Diane |
| 15 | 34506 du 31-10-25 | Sect CL, bloc 35, Plles 03 et 19, Sup: 821,80m2 | 3, RUE NGUIE ALBE ET RN N°2 (IMPOH MANIANGA) | 9-BZV | Enfants MPORO HELLO |
| 16 | 34295 du 13-10-25 | Sect néant, bloc -, Plle -, Sup: 158,94m2 | QUARTIER LE BLAIDE | 9-BZV | NGAMBEMI Constantine |
| 17 | 35073 du 20-02-26 | Sect P4, bloc 107, Plle 07 (ex.06), Sup: 180,83m2 | 23BIS, RUE BOMITABA | 3-BZV | BOCOUM Oumar |
| 18 | 35072 du 20-02-26 | Sect P4, bloc 107, Plle 07bis (ex.6), Sup: 183,56m2 | 23TER, RUE BOMITABA | 3-BZV | ETS. FOUKA FOUKA 2 |
| 19 | 35219 du 25-03-26 | Sect P4, bloc 55, Plle 3, Sup: 471,40m2 | 46, RUE MASSOUKOU | 4-BZV | MONDE Anselme |
| 20 | 33965 du 28-07-25 | Sect: Zone non cadastrée, Sup: 26.503,00m2 soit 2ha65a03ca | QUARTIER LIFOULA | POOL | IBILIKI BOKOUMAKA Séraphin Christ Yoan |
| 21 | 35277 du 03-04-26 | Sect -, bloc 03, Plle -, Sup: 5.000,00m2 | VILLAGE MATY CV1 | POOL | BOTAMB Guelord |
| 22 | 31184 du 14-12-23 | Sect P4, bloc 105, Plle 3, Sup: 515,74m2 | 58, RUE MBOKOS | 3-BZV | MAMADOU KAMARA DEKAMO |
| 23 | 35108 du 02-03-26 | Sect -, bloc -, Plle -, Sup: 118.642,00m2 soit 11ha86a42ca | VILLAGE LIKO | POOL | NDIAYE OUMAR |
| 24 | 34751 du 02-12-25 | Sect: Zone non cadastrée, Sup: 805,23m2 | 12, RUE DE LA PAIX (QUARTIER 903 NKOMBO-MATARI) | 9-BZV | MBACKA LAMBA Florence |
| 25 | 33884 du 31-12-25 | Sect: Zone non cadastrée, Sup: 397,83m2 | KINTELE (QUARTIER PAUL GANTE) | BRAZZAVILLE | BIAVANGA Rochelvie Benelda |
| 26 | 31949 du 21-05-24 | Sect D, bloc -, Plle 3, Sup: 2.793,08m2 | QUARTIER 1 PAUL NGAMBI (KINTELE) | POOL | NTSILA Raphaël |
| 27 | 34819 du 02-12-25 | Sect -, bloc -, Plle -, Sup: 311,95m2 | 59TER, RUE BATEKES | 3-BZV | OUMAROU YATABARE |
| 28 | 31368 du 29-12-23 | Sect: Zone non cadastrée, Sup: 382,91m2 | QUARTIER IHOUEME | POOL | NGALIBA OBELOSSOUSSI Justelas |
| 29 | 34754 du 22-12-25 | Sect: Zone non cadastrée, Sup: 569,79m2 | QUARTIER 1000 LOGEMENTS | BRAZZAVILLE | OBHAT-KOUMOU Hubert |
| 30 | 35121 du 05-03-26 | Sect -, bloc -, Plle -, Sup: 200.206,53m2 soit 20ha02a06ca | VILLAGE IMBIMI | POOL | ONDAYE Jean Baptiste |
| 31 | 34949 du 20-01-26 | Sect C, bloc 40, Plle 1, 2 et 3, Sup: 2.124,17m2 | QUARTIER STADE LA CONCORDE | POOL | IBATA Ursin Gontranov |
| 32 | 33402 du 02-04-26 | Sect I, bloc 14, Plle 14, Sup: 225,36m2 | CAMP KATA-KATA | 3-BZV | BIYOUUDI Aurore Ludivine |
| 33 | 35303 du 13-04-26 | Sect P1 bloc 76, Plle 7, Sup: 416,22m2 | 6, RUE BAYAS (QUARTIER BLANDO) | 3-BZV | KANTE Cheik |
| 34 | 34823 du 22-12-25 | Sect -, bloc -, Plle -, Sup: 800,00m2 | QUARTIER NDIBOU | POOL | MAMPOUYA Thomas |
| 35 | 35076 du 23-02-26 | Sect AT, bloc 4, Plle 32, Sup: 400,00m2 | RUE MAKOUARI PHILIPPE | 4-BZV | MOUNGALLAT KIMBEMBE Hermontia Cardorel |
| 36 | 21840 du 13-07-20 | Sect: Zone non cadastrée, Sup: 400,00m2 | LIFOULA | POOL | MABOUBA Willy |
| 37 | 21841 du 13-07-20 | Sect: Zone non cadastrée, Sup: 800,00m2 | LIFOULA - INTALI | POOL | MABOUBA Willy |
| 38 | 34944 du 19-01-26 | Sect -, bloc -, Plle -, Sup: 395,08m2 | RUE COLONEL KOUAKO (QUARTIER LIFOULA) | BRAZZAVILLE | MONDZELE Eunice Gaëlle |
| 39 | 34868 du 31-12-25 | Sect -, bloc -, Plle -, Sup: 2.569,83m2 | AVENUE DENIS SASSOU NGUESSO (QUARTIER OBONDO) | CUVETTE | MALANDA MATINGOU Alain Renaud |

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 04 mai 2026

Paterne Dimitri ELAPIE



MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
PROJETS GAVI
PROGRAMME ELARGI POUR LA VACCINATION

Objet: Appel d'Offres National Ouvert (AONO) N° 010 AO/MSP/PGAVI/UGP.2026

1. L'Unité de Gestion des Projets GAVI sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour fournir les services de production et de reprographie des supports de communication sur la vaccination de routine. Ces services sont à livrer au siège du Programme Elargi de Vaccination (PEV), sis au n°39 bis rue Soweto quartier Ex Tél, Arrondissement 2 Bacongo à Brazzaville dans un délai d'un (01) mois.

2. Les services objet du présent Appel d'Offres sont financés par les ressources FAE et RSS du fonds GAVI, Budget 2026: Activité 35

3. Les cautions exigibles pour cet Appel d'Offres en trois lots se présente ainsi qu'il suit.
Deux pour cent (2%) du montant de l'offre du soumissionnaire.

4. Les candidats intéressés peuvent consulter le dossier d'appel d'offres au siège de l'Unité de Gestion des Projets GAVI à l'adresse ci-après, Bloc 1 Parcelle 70/59 bis, Arrondissement 2 Bacongo, Brazzaville, derrière l'Ambassade des États-Unis à Brazzaville tous les jours ouvrables de 8h00 à 15h30. Ils peuvent également l'obtenir à l'adresse mentionnée ci-avant ou par e-mail: ugpgavicongo@gmail.com

5. Les offres devront être déposées au siège de l'Unité de Gestion des Projets GAVI, sis au Bloc 1 Parcelle 70/59 bis, Arrondissement 2 Bacongo, Brazzaville, derrière l'Ambassade des États-Unis à Brazzaville au plus tard le 22 juin 2026 à 11H. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-dessus le 22 juin 2026 à 11H30mn.
Les offres doivent être valides pendant une période de 90 jours suivant la date limite de dépôt des offres.

Fait à Brazzaville, le 18 Mai 2026

Le Coordonnateur

Syl Thever OLOMBI FOUNGUI

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progress

ANNONCE LEGALE N°489/2026/BZ-C INSERTION LEGALE

| N° d'ordre | N° de réquisition | Références cadastrales | Quartiers | Arr /Dpt | Requérants |
|------------|-------------------|---|---|--------------|---|
| 1 | 35291 du 10-04-26 | Sect CJ, bloc 91, Plle 15, Sup : 356,24m2 | RUE IBOLO (QUARTIER ITATOLO) | 9-BZV | AMBERO Cinna Clotaire |
| 2 | 35213 du 24-03-25 | Sect P8, bloc 151, Plle 14 (ex. 8), Sup : 488,29m2 | 109BIS, AVENUE DES TROIS MARTYRS | 4-BZV | Etablissement PALATA |
| 3 | 35323 du 15-04-26 | Sect E, bloc 18, Plle 05, Sup : 758,00m2 | RUE DJAMBALA / CQ 02 YENGO (OWANDO) | CUVETTE | KIBA Wilsonne Dorcas |
| 4 | 34782 du 09-12-25 | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 2.640,00m2 | RUE IKOLI MADELEINE (Q. CHATELE BLEU) | POOL | TRAORE Oumar |
| 5 | 35158 du 13-03-26 | Sect P8, bloc 48, Plle 1, Sup : 437,34m2 | 16, RUE BOUZALA | 4-BZV | OTTO NGATSE Charly |
| 6 | 35090 du 24-02-26 | Sect P13, bloc 299, Plle 44 (ex.32), Sup: 154,47m2 | 23, RUE MALIE (QUARTIER MOUKONDO) | 4-BZV | BOUBAYI Franck Wostyla |
| 7 | 34200 du 22-09-25 | Sect T, bloc 2, Plle 1, Sup : 182,81m2 | 3, RUE DES CHEMINOTS | 5-BZV | NTSINO YIRANDAKA Julienne |
| 8 | 35096 du 26-02-26 | Sect P7, bloc 81, Plle 12 (ex. 824), Sup : 267,60m2 | 824, RUE BANGOU (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS) | 4-BZV | SCI «AKIMA ALIELE» |
| 9 | 34203 du 22-09-25 | Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 394,16m2 | KINTELE (QUARTIER INTSOULI) | POOL | NTSINO YIRANDAKA Julienne |
| 10 | 34202 du 22-09-25 | Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 247,59m2 | KINTELE (QUARTIER UNIVERSITE D.S.G) | POOL | NTSINO YIRANDAKA Julienne |
| 11 | 35081 du 23-02-26 | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 383,86m2 | QUARTIER LIFOULA | POOL | AHOSSOU KOSSI KOUMA |
| 12 | 34199 du 22-09-25 | Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 683,57m2 | KINTELE (QUARTIER UNIVERSITE D.S.G) | POOL | VOUMBO MATOUMONA |
| 13 | 35155 du 19-03-26 | Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 400,00m2 | KINTELE (QUARTIER STADE DE LA CONCORDE) | POOL | MONKESSI GOUAMONO Davyna |
| 14 | 34844 du 29-12-25 | Sect BD4, bloc 132, Plle 1, Sup : 620,28m2 | 29, RUE OKOANKIE | 6-BZV | OSSEBI Brice |
| 15 | 30495 du 04-07-23 | Sect A, bloc 40, Plle 15, Sup : 6.250,75m2 | AVENUE OYELAYANDZA (QUARTIER STADE LA CONCORDE) | POOL | OLLANDET Julie Chantal |
| 16 | 34659 du 18-11-25 | Sect P8, bloc 76, Plle 10, Sup : 177,70m2 | 59, RUE BANGUI (QUARTIER MOUNGALI) | 4-BZV | Monsieur et Madame ITOUA |
| 17 | 35114 du 02-03-26 | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 219,99m2 | RUE GABIKI (QUARTIER MAKABANDILOU) | 9-BZV | ONDONGO OKAYI Claver Cédric |
| 18 | 34852 du 29-12-25 | Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 800,00m2 | VILLAGE MOUTOH | DJOUE-LEFINI | BOUYA-OKONA YOKA Marc |
| 19 | 34853 du 29-12-25 | Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 800,00m2 | VILLAGE MOUTOH | DJOUE-LEFINI | N'ZETE Naomi Ngala |
| 20 | 35310 du 14-03-26 | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 399,73m2 | QUARTIER NDIBOU | DJOUE-LEFINI | BOZALANDHEVyncil Bonzard |
| 21 | 34871 du 31-12-25 | Sect O, bloc 15, Plle 3, Sup : 876,80m2 | RUE SAINT EXUPERY | 3-BZV | NGUEMBO Joseph |
| 22 | 35247 du 30-03-26 | Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 400,0m2 | LIFOULA | BRAZZAVILLE | ONDZO Julienne |
| 23 | 35060 du 19-02-26 | Sect P7, bloc 87, Plle 20 (ex.664), Sup : 360,00m2 | 664, RUE MAYOMBE (PLATEAU DES 15 ANS) | 4-BZV | NIANGADOU Seydou |
| 24 | 35175 du 17-03-26 | Sect P11, bloc 128, Plle 10, Sup : 292,17m2 | 1742, RUE BAKOUKOUYAS | 5-BZV | NDOMBI François Xavier |
| 25 | 34919 du 08-01-26 | Sect: Zone rurale, Sup: 35.000,00m2 soit 3ha50are00ca | VILLAGE BAMBOU MINGALI | DJOUE-LEFINI | NSIKATIA Jean Baptiste et NKODIANSONA L. M. |
| 26 | 35006 du 11-02-26 | Sect AT, bloc 29, Plle 28, Sup : 200,00m2 | 91BIS, RUE MPOUA YVES (LA BASE) | 4-BZV | OKAMBA TIHASAYI Ferdinand |
| 27 | 35196 du 20-03-26 | Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 400,00m2 | KINTELE (QUARTIER ISSOULI) | POOL | SOGOH SAGOUO Chryst'son Omar |
| 28 | 16715 du 04-08-17 | Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 3.044,31m2 | MANDIELE | POOL | MOKOKO Van Théophile Anicet |
| 29 | 12086 du 10-03-15 | Sect -, bloc -, Plle (1 domaine), Sup: 60.000,00m2 soit 6ha | VILLAGE IMPANI LA FERME | POOL | MOKOKO née Antonio BOULA |
| 30 | 35239 du 30-03-26 | Sect P4, bloc 147, Plle 11 (ex. 12), Sup : 356,43m2 | 7, RUE MAKOKO | 3-BZV | BOUBOUE Mardochée Gloire |
| 31 | 32792 du 22-11-24 | Sect J, bloc -, Plle -, Sup: 440,17m2 | KINTELE (QUARTIER GASTON MPOUILLOU) | BRAZZAVILLE | Enfants KANKOU |
| 32 | 35313 du 14-04-26 | Sect P12, bloc 169, Plle 20, Sup: 340,35m2 | 37, RUE BORDEAUX | 5-BZV | Enfants YOCA |
| 33 | 31860 du 29-04-24 | Sect P10, bloc 107, Plle 4bis, Sup: 144,28m2 | 54BIS, RUE EWO | 5-BZV | NGAMBOMI AMBONGO Sow |
| 34 | 33665 du 06-05-25 | Sect P2, bloc 79, Plle 6, Sup : 341,40m2 | AVENUE DE FRANCE | 3-BZV | S.C.I. AFOHFARKA |
| 35 | 34812 du 18-12-25 | Sect P7, bloc 88, Plle 16 (ex. 196), Sup : 334,26m2 | 196, RUE MAYOMBE (PLATEAU DES 15 ANS) | 4-BZV | Société GALEMAH IMMO |
| 36 | 35345 du 20-04-26 | Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 400,00m2 | IMPOH MANIANGA | POOL | MOUBIE Brice Gervais |
| 37 | 34865 du 31-12-25 | Sect : Zone non cadastrée, Sup : 367,08m2 | RUE OSSIO (QUARTIER 908 BILOLO-ACADEMIE) | 9-BZV | NGOTENI Ulrich Fabrice |
| 38 | 33643 du 02-06-25 | Sect C, bloc -, Plle 01, Sup: 11.365,90m2 | AVENUE NON DENOMMES (QUARTIER MBATAKA) | CUVETTE | Sœurs de la Croix (Collège Sainte Croix° |

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 14 mai 2026

Paterne Dimitri ELAPIE

SANTÉ MATERNELLE ET NEONATALE

Le Gouvernement, l'OMS et MTN-Congo conjuguent leurs efforts!

Le projet de référence obstétricale dans les maternités de Brazzaville et de Pointe-Noire a été lancé le 15 mai 2026 au Centre de santé intégré (CSI) de Moukondo, dans le 4^e arrondissement Mougali. C'était sous l'égide du ministre de la Santé et de la population, le Pr Jean-Rosaire Ibara, en présence du représentant-pays de l'OMS, le Dr Vincent Dosso Sodjinou et du directeur des risques et conformités à la société de téléphonie mobile MTN Congo Quesnel Dimeni, représentant le directeur général.



Les officiels, à l'issue du lancement du projet

tisectorielle incluant le ministère de la Santé à travers la direction générale de la population,



Le Dr Vincent Dosso Sodjinou

Le projet de référence obstétricale vise à réduire la mortalité maternelle en agissant sur deux facteurs: le suivi des grossesses à risque et la réduction du délai de prise en charge à travers la référence. Il intègre les axes énoncés le 5 mai par le ministre de la Santé et contribuera à concrétiser la vision du Président de la République. Il repose sur quatre piliers essentiels: mise en réseau des maternités pour améliorer la communication et la coordination; préparation des structures hospitalières à

tant-résident réaffirme qu'aucune mère ne devrait perdre la vie, en voulant donner la vie. «Aucune femme ne devrait craindre pour sa vie lors de son accouchement, en particulier dans ce millénaire des lumières où les connaissances et les outils pour gérer les complications courantes des grossesses existent», a affirmé le Dr Vincent D. Sodjinou, optimiste quant à la réduction de la mortalité maternelle et néonatale. Parce que le pari demeure pendant: «cette exigence est plus que d'actualité au Congo où, malgré la réduction drastique de la mortalité maternelle de 473 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2020 à 260 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2025. L'observatoire national des décès maternels, néonataux et infantiles rapporte six décès maternels chaque semaine. Face à cette situation, des investissements supplémentaires sont plus que nécessaires pour renforcer le système national de santé, améliorer l'accès aux soins adaptés et de qualité, et former le personnel de santé pour prévenir et traiter les complications liées à la grossesse et à l'accouchement», a plaidé le représentant de l'OMS au Congo.

Pour ce faire, l'OMS assurera le suivi-évaluation et travaillera à mobiliser d'autres partenaires, afin d'implanter ce modèle dans les autres villes du Congo.

Germaine NGALA



Vue partielle du personnel soignant du CSI de Moukondo

l'accueil de la patiente référée avec une réduction des délais de prise en charge, réduction des délais de référence grâce à des outils numériques et logistiques et renforcement des capacités des professionnels de santé pour une prise en charge optimale. Ce projet est rendu possible grâce à une collaboration mul-

la fondation MTN, partenaire technologique qui apporte la connectivité et les solutions numériques; la sécurité civile pour le transport des femmes présentant des complications obstétricales, les équipes médicales, les sages-femmes et les médecins qui assureront la mise en œuvre sur le terrain. L'OMS par la voix du représen-

MEDIAS

Le journaliste André Miemou Loussibou inhumé à Koubola

André Miemou Loussibou, ancien journaliste de Radio Congo, est décédé le 3 mai 2026 à Brazzaville des suites d'une maladie. Agé de 69 ans, il a souffert ces dernières années, précisent ses proches. Le disparu, retraité depuis 2017, a marqué l'histoire récente de la radio nationale.



quand Radio Congo est élevée au rang de Direction générale. André contribue et participe activement à l'élaboration des journaux parlés au quotidien. Cela le pousse à écrire des chroniques, des papiers d'analyse et d'autres

genres journalistiques. Miemou Loussibou est nommé ensuite chef de service Société. Il se lance aussi dans la production. Parallèlement à ses fonctions à Radio Congo, Miemou Loussibou collaborait dans la presse écrite et à la direction de la communication de la mairie centrale de Brazzaville. André Miemou Loussibou était l'une des voix sur lesquels ses responsables comptaient beaucoup. Il était père de quatre enfants. Son inhumation a eu lieu lundi 18 mai 2026 au cimetière privé "Les Elus du Ciel", à Koubola, aux environs de Brazzaville.

Philippe BANZ

EXAMENS D'ETAT

Le dernier virage abordé!

L'année scolaire 2025-2026 à l'Enseignement général s'achève doucement et sûrement. Après la campagne des inscriptions, l'heure a sonné pour la campagne des examens d'Etat, cuvée 2026. Le déroulement dans deux semaines du baccalauréat général, session de juin 2026 sur toute l'étendue du territoire national donne le top des examens.



Les candidats consultant les listes à la DGAENF

A la direction des examens et concours (DEC), les équipes sont mises en branle, pour que les examens se déroulent aux dates fixées. Ces équipes sont à l'œuvre à travers des opérations de correction des noms et autres éléments d'identité des candidats. Les listes des candidats au baccalauréat, assorties des numéros matricules et leurs cartes scolaires sont déjà disponibles et même transmis aux établissements scolaires. Les centres d'examen ainsi que les salles de composition sont également connus. Il est possible de les consulter sur le site du ministère: WWW. Meppsa.org. Du côté des candidats dits libres gérés par la direction générale de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (DGAENF), les listes sont déjà affichées. Et, c'est depuis le lundi 18 mai 2026 que les agents procèdent à la distribution des cartes aux concernés. Les épreuves écrites sont prévues du mardi 2 au vendredi 5 juin 2026.

Plus que 14 jours restent aux candidats pour passer le baccalauréat. L'heure est à la révision générale, que ce soit dans les établissements, les centres d'encadrement ou dans les domiciles des candidats. L'épreuve d'anglais pour toutes les séries marquera le démarrage de cette session. Pour le certificat d'études primaires élémentaires (CEPE) et le brevet d'études du premier cycle (BEPC), les équipes pédagogiques sont également à pied-d'œuvre pour que tout soit fin prêt avant les échéances. A rappeler que le CEPE se déroulera en deux phases: les épreuves orales auront lieu les mardi 9 et jeudi 11 juin et la partie écrite le vendredi 12



Pendant le déroulement des épreuves du bac (P.h. d'archives)

juin 2026, sur l'ensemble du pays. Les épreuves écrites du BEPC sont fixées au mardi 23 jusqu'au vendredi 26 juin 2026. Pour les inaptes l'épreuve d'éducation physique et sportive (EPS) se déroulera dans chaque centre d'examen, juste après la dernière épreuve. Pour les candidats aptes, les épreuves d'EPS interviendront à partir du samedi 27 juin. Quelques consignes cependant sont à respecter par les candidats à tous les examens pendant la période du déroulement des épreuves écrites: ils sont tenus de se munir de leurs pièces d'identité (cartes

d'accès en salle d'examen, carte nationale d'identité, permis de conduire ou passeport). Les téléphones portables et les calculatrices programmables sont strictement interdits dans les centres d'examen. A l'enseignement technique, le train est également en marche. Les épreuves d'EPS du baccalauréat technique ont été lancées le 5 mai 2026 par le ministre de l'Enseignement technique Gustave Fulgence René Adicolle Goum, au complexe annexe du stade Alphonse Massamba-Débat à Brazzaville.

E.M.-O.

ANNONCE DE MISE EN VENTE

Une parcelle vide de 20mx20m (400m²) située au quartier Moussosso (Brazzaville) est mise en vente. Si intéressé (e), prière de contacter l'un des numéros suivants: 06 644 80 90 / 06 661 12 72 / 06 580 7675 / 05 551 50 75.

Par ailleurs, les frères détenteurs des mêmes numéros vous proposent la vente de deux domaines au village Kimpalala (District de Loumo) à 40 km de Loungui.

**Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire**

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P: 1718
E-mail: etudeleolekombo@gmail.com
Pointe-Noire, République du Congo

**ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION
DE LA SOCIÉTÉ STELLAR CONSTRUCTION & TRAVAUX**

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 23 Avril 2026, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 24 Avril 2026, sous le folio 074/01 N°194, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: STELLAR CONSTRUCTION & TRAVAUX;
Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;
Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA;
Siège social: Quartier Ngoyo, vers Globaline, Pointe-Noire, République du Congo;
Objet: La société a pour objet, en République du Congo: Pavage des routes et chaussées; Plomberie et sanitaires; Electricité d'équipements photovoltaïques; Installation

d'équipements photovoltaïques; Maintenance d'équipements photovoltaïques; Carrelage; Peinture; Architecture; Conception de plans d'architecture; Gestion de projets de construction; Fourniture de béton prêt à l'emploi et d'autres matériaux; Fourniture et installation d'équipements; Main d'œuvre et accompagnement; Mise à disposition d'ouvriers qualifiés; Sous-traitance de travaux spécialisés et autres travaux de construction; Assainissement.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au RCCM;
Gérant: Monsieur MIKEMI Joël Agnoru;
RCCM: CG-PNR-01-2026-B13-00104 du 28 Avril 2026.

Pour insertion légale

- Maître Léole Marcelle KOMBO -

FESTI LOANGO

Quand le numérique valorise le patrimoine du Royaume de Loango

La première édition du "Festival Loango" s'est tenue les 12 et 13 mai 2026, à la Chambre de commerce de Pointe-Noire. Organisé par Wikimedia République du Congo, en partenariat avec l'association Viany Art Culture et Environnement (VACE) et le Parc Conkouati-Douli, ce festival vise à préserver et transmettre l'héritage culturel du Royaume de Loango, grâce aux outils numériques.



Les stands d'exposition

La cérémonie d'ouverture a été patronnée par la présidente du Conseil municipal et départemental de Pointe-Noire, maire de la ville, Evelyne Tchitchellé Moe Poaty.

L'événement a débuté par l'hymne national de Loango, suivi des rites traditionnels et de la visite des stands d'exposition. Pendant les deux journées, la Chambre de commerce de Pointe-Noire a vibré au rythme des chants, danses et expressions culturelles mettant en lumière les traditions vili.

Selon la promotrice de VACE, Viviane Okouma Tchitchellé, ce festival répond à une nécessité de transmission culturelle. «Nous voulons permettre aux jeunes de découvrir l'histoire du Royaume de Loango, à travers des outils modernes et accessibles», a-t-elle déclaré.

Entre tissus traditionnels, bijoux, objets d'art et créations artisanales, les visiteurs ont découvert un patrimoine riche, valorisé par les nouvelles technologies.

Pour la maire de Pointe-Noire, cette initiative représente une opportunité importante de promotion des cultures locales. «Ce qui se fait ici à Pointe-Noire et au Kouilou doit également se faire dans tous les départe-

ments du Congo, afin que nos enfants connaissent davantage les cultures de notre pays», a affirmé Evelyne Tchitchellé Moe

cielle, à la modélisation 3D et à la réalité virtuelle. Ces outils mis au service de la mémoire culturelle vili ont permis aux visiteurs



Photo de famille avec Madame le Maire

Poaty.

La maire de la ville océane a également plaidé pour la création des centres d'apprentissage des langues vernaculaires, afin de préserver les langues nationales et favoriser leur transmission aux générations futures.

Le Festival Loango s'est distingué aussi par son approche innovante avec des conférences, des performances artistiques et des ateliers technologiques consacrés à l'intelligence arti-

ficiale, à la modélisation 3D et à la réalité virtuelle. Ces outils mis au service de la mémoire culturelle vili ont permis aux visiteurs

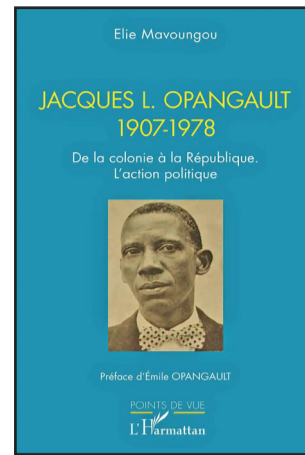
de vivre une expérience immersive du patrimoine Royaume de Loango. A noter que le choix d'Evelyne Tchitchellé Moe Poaty comme marraine de cette édition inaugurale revêt une forte portée symbolique. Car elle est également reconnue comme princesse Moe Poaty, incarnant ainsi le lien entre les traditions royales et le développement moderne de la ville.

Jessica KINANI

LIVRE

L'essai biographique d'Elie Mavoungou sur Jacques Ludovic Opangault

Jacques Ludovic Opangault (1907-1978) a été l'une des principales figures de la période des indépendances au Congo. On disposait sur lui de quelques éléments biographiques épars mais pas d'une étude sur sa vie d'homme d'Etat. Elie Mavoungou a fini par combler cette lacune avec la publication de son essai «Jacques L. Opangault 1907-1978, De la colonie à la République, L'action politique», (L'Harmattan, 2024). L'auteur du texte, un éminent professeur d'immunologie qui travaillait en France, est décédé peu de temps après la parution du livre. Il était entre autres l'auteur de deux ouvrages sur Jean Félix-Tchicaya.



La couverture du livre

L'essai qui est préfacé par Emile Opangault son fils, se divise en deux parties principales: une première dédiée à l'homme d'Etat, une deuxième à des thèmes comme les rivalités interethniques, la hiérarchisation des populations autochtones sous le régime colonial, les disparités entre le Nord et le Sud, la crise politico-ethnique de 1993, l'affaiblissement de l'autorité traditionnelle, etc.

Vice-président du Conseil de gouvernement du Moyen-Congo en 1957 et leader du MSA (Mouvement Socialiste Africain), une formation politique affiliée à la SFIO (Section française de l'internationale ouvrière), Jacques Ludovic Opangault était ce qu'on appellerait de nos jours un progressiste chez qui «l'intérêt particulier ne devait jamais dominer et éclipser l'intérêt général.» Un progressiste au franc parler

qui, un soir au cours d'une discussion avec son ami et allié politique Simon-Pierre Kikhounga-Ngot à son domicile de Poto-Poto, eut ce mot qui résume bien l'homme de conviction et le dirigeant du peuple qu'il fut: «Pierre on ne fait pas la politique pour servir de marchepied. On la fait pour gagner, on la fait pour diriger, non pas diriger pour le plaisir, mais diriger pour faire plaisir. Faire plaisir au peuple en lui apportant un peu de mieux-être et pourquoi pas de bonheur.»

Proche du leader panafricain Barthélemy Boganda, il a adhéré au projet de création d'une «République unie centrafricaine» regroupant les quatre pays de l'AEF: l'Oubangui-Chari, le Tchad, le Moyen-Congo et le Gabon.

Jacques Opangault fut déporté en Oubangui-Chari pour ses dénonciations des abus d'autorité du régime colonial à l'encontre des populations. Il fut emprisonné, suite aux troubles politiques de février 1959, puis libéré et amnistié en juillet de la même année.

Dans les passages de l'étude ayant trait aux affrontements

interethniques de 1959, Elie Mavoungou remarque à juste titre que ces événements ont profondément «imprégné le mode de pensée politique des Congolais» Au reste, comme ne cessait de le souligner Le-cas Atondi Monmondjo, aucune analyse politique consistante des crises politiques après 1963, ne peut faire l'économie de la guerre civile de 1959, car celle-ci eut pour conséquence de créer dans la conscience collective congolaise un schisme entre «le Nord et le Sud», qui pèse encore lourdement sur le processus de la construction nationale. Le texte d'Elie Mavoungou prend une certaine distance avec les courants de pensée qui n'ont retenu de l'action des missionnaires chrétiens durant la pénétration coloniale, qu'une action au profit de des intérêts de la Métropole et eurent tendance par conséquent, à négliger leur apport dans le domaine de l'éducation des populations: «Les missions chrétiennes, ont joué un rôle très important pour le progrès matériel, l'éveil des consciences.»

Pour l'auteur, Alphonse Masmamba-Débat devint au fil du temps «un adroit fervent défenseur de l'idéologie tribaliste en justifiant toute forme d'inégalité entre les individus dans une société par des considérations indépendantes de la volonté des hommes, par l'au-delà.» On serait tenté de dire ici, que l'auteur se livre à une interprétation quelque peu subjective de la pensée d'Alphonse Masmamba-Débat.

Jean José MABOUNGOU (A suivre)

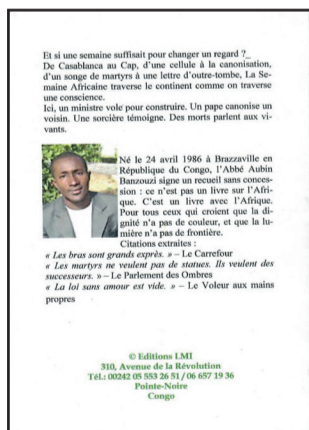
LIVRE

«La Semaine Africaine» nouveau recueil de nouvelles de Aubin Banzouzi

Prêtre et écrivain, auteur de nombreux ouvrages, l'abbé Aubin Banzouzi vient de publier La Semaine Africaine aux éditions LMI à Pointe-Noire, recueil de quatorze nouvelles, un peu dans l'esprit des Chroniques congolaises de Jean-Baptiste Tati Loutard, ou des Chroniques brazzavilloises de Bienvenu Boudimbo. Voici un extrait de la quatorzième nouvelle «Le Voleur aux mains propres» :



Recueil de nouvelles pour promouvoir la vie et la dignité humaine



Les couvertures du livre

«1 – L'arrestation
On l'appela d'abord «le Ministre qui volait».
Silas Mboumba, 52 ans, Ministre des Infrastructures de la République du Fleuve.
Un mardi d'août, la police financière fit irruption dans son bureau. Les caméras étaient là. On sortit des cartons: 14 milliards de francs CFA détournés des fonds du barrage de Nkéné.
Le soir, le journal de 20h ouvrit sur son visage, menotté. Le procureur dit: «Crime économique. Trahison.»
La rue applaudit. Enfin, un gros poisson.
Silas ne nia pas. Il dit juste:

«Venez voir.»
Personne n'écoula. On le mit à la Maison d'Arrêt. Cellule 9. Il demanda une Bible et un carnet. On lui rit au nez. On lui donna quand même.

2 – L'enquête qui dérange
La juge d'instruction, Madame Antoinette Lema, intègre, détestait les voleurs. Elle fit son travail. Elle suivit l'argent.
1,8 milliard: Hôpital «Les Bras Ouverts» à Mfilou. 120 lits. Gratuit pour vieillards démunis, handicapés, albinos. Déjà 2 300 patients soignés.
2,1 milliards: École «La Voix

des Mains» à Talangaï. 400 enfants sourds-muets et aveugles. Internat, cantine, braille, langue des signes.
1,5 milliard: Atelier «Seconde Chance» à Makélékélé. Menuiserie, soudure, couture, code. 600 jeunes déscolarisés, anciens délinquants, sortis de la rue.
3,4 milliards: Route «La Paysanne», 78 km, de Lékana à Gamboma. Temps de trajet divisé par 5. Le manioc ne pourrit plus.
2,2 milliards: 40 forages dans le Pool et les Plateaux. Eau potable pour 90 000 personnes.

3 milliards: Usine «Soleil du Fleuve» à Oyo. 200 emplois. 10 000 panneaux solaires par an. Les dispensaires s'allument la nuit.
Total: 14 milliards. Pas un franc dans sa poche. Sa maison? Trois pièces à Mougali, tôle ondulée.

3 – Le témoignage des petits (...)

4 – La défense du voleur

Silas parla, enfin. Une minute.
«Oui, j'ai pris. J'ai pris l'argent de l'État. Parce que l'État, c'est nous. Et nous, on mourait.
Chaque jour, je signais des décaissements pour des études qui n'étudiaient rien, des séminaires à Dubaï, des 4x4 pour des directeurs qui ont déjà 4x4.

Une nuit, j'ai vu un vieillard albinos mourir sur le trottoir de l'hôpital, faute de 10 000 francs. Le matin, j'ai signé pour une clim à 10 millions dans un bureau vide.

Alors j'ai choisi. J'ai volé pour rendre. Si c'est un crime, condamnez-moi. Mais allez dire aux enfants qui voient, aux villages qui boivent, que c'était illégal.»

Il se rassit. Il ne demanda pas pardon. Il demanda: «Allez compter.»

5 – Le Président

Le Président de la République, Joseph Okemba, 68 ans, regarda le procès à la télé. Ancien guérillero, il connaissait la boue. Il convoqua le juge Lema. «Madame, a-t-il menti?»
«Non, Président. Il a volé. Et il a multiplié.»
«Comme dans l'Évangile?»
«Je ne fais pas de théologie, Président. Je fais du droit. Le droit dit: coupable.»
«Et la justice?»
Silence.

Le lendemain, le Président entra dans le tribunal. Fait inédit. Il demanda la parole.
«Cet homme a violé la loi. La loi est pour l'homme, non l'homme pour la loi. Je demande à la Cour de le déclarer coupable. Et je signe à l'instant sa grâce présidentielle.»
Tumulte. «Pourquoi?» hurla un député.
«Parce que j'ai besoin d'un voleur qui sait où est l'or. Et que l'or, c'est le peuple.»

6 – Premier Ministre
Une semaine plus tard, décret: «Monsieur Silas Mboumba est nommé Premier Ministre, Chef du Gouvernement.»
Le pays s'étrangla. Les chancelleries s'étouffèrent. «Un criminel gracié devient chef?»

Le Président parla à la nation: «J'ai eu 40 ministres propres. Le pays est sale. J'ai eu un ministre sale. Le pays se lave. Choisissez.

Je ne légitime pas le vol. Je légitime le résultat. Désormais, voler pour soi sera puni deux fois. Voler pour le peuple sera jugé par le peuple.
Silas Mboumba a 3 ans. S'il vole un franc pour lui, je le mets en prison moi-même. S'il vole pour nous, qu'on me le dise: je signera.»
L'opposition cria au scandale. Les mères de Talangaï crièrent au miracle. (...).

Germaine NGALA

Prix du livre: 5000 F CFA
Téléphone: 00242 06 446 04 94.

Points de vente:
-Etablissement multiservices EDEM PARK INTERNATIONAL immeuble Pépette au Centre sportif de Makélékélé à Brazzaville.
-Et à la librairie le manguiers aux Dépêches de Brazzaville à Mpila, Centreville.

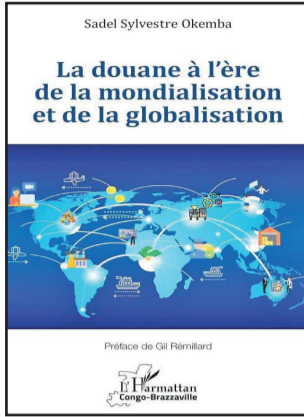
PUBLICATION

“La Douane à l’ère de la mondialisation et de la globalisation”, de Sadel Sylvestre Okemba

C’est le premier “bébé” littéraire de Sadel Sylvestre Okemba, cadre des douanes. Il a été officiellement dédié samedi 16 mai 2026 à Brazzaville. Constitué de 194 Pages, cet essai a été publié aux éditions L’Harmattan Congo-Brazzaville, le 25 février de cette année.



Sadel Sylvestre Okemba



La couverture du livre

Pour le présentateur Thidé Claive Abomi-Oyaba, inspecteur des douanes, ce livre s’inscrit précisément dans une réflexion contemporaine. «L’ouvrage se distingue par la profondeur de sa réflexion analytique. L’auteur ne se contente pas de décrire les mutations de la douane contemporaine, il interroge le sens même de l’institution douanière dans un monde marqué par l’ouverture des marchés, la dématérialisation des échanges et l’effacement progressif des frontières économiques traditionnelles. Il montre avec lucidité que la mondialisation n’abolit pas la douane, elle la transforme». L’un des mérites essentiels de ce livre, poursuit-il, ce sont «les enjeux de sécurité, la lutte contre la fraude, la sécurité sanitaire et environnementale réside également dans sa capacité à replacer la douane au cœur des grandes problématiques géopolitiques et économiques contemporaines: lutte contre la fraude, sécurisation des chaînes logistiques, fiscalité internationale, compétitivité

portuaire, intégration régionale africaine et gouvernance du commerce mondial. L’auteur donne ainsi à la douane une dimension stratégique souvent ignorée dans les débats publics. Il analyse comment la douane doit concilier deux impératifs souvent ambivalents: la fluidité des échanges commerciaux et la sécurité des frontières».

Selon l’auteur, son texte met en lumière les enjeux complexes de la régularisation du commerce mondial, tout en proposant des pistes de réflexion pour adapter les pratiques douanières à ces nouvelles réalités. Sa réflexion est profonde et bien documentée, tant dans les recherches que dans les analyses.

Pour son préfacier, le juriste, homme politique et administrateur québécois, le Pr Gil Rémillard: “Je suis très fier du travail abattu par l’auteur, et

je ne peux que me réjouir des efforts qu’il a fournis pour la rédaction de cet ouvrage. Il a présenté un travail de fond et de qualité”.

Deuxième auteur congolais à consacrer un ouvrage majeur sur la problématique douanière, Sadel Sylvestre Okemba est né à Brazzaville. Il est titulaire d’une maîtrise en administration appliquée de la haute école commerciale (HEC) de Montréal (Canada) ainsi que d’une maîtrise en administration politique de l’école nationale d’administration publique (ENAP). Cadre des douanes, il a occupé plusieurs postes à responsabilités. Il est aussi représentant de l’Organisation mondiale des douanes (OMD) et membre de l’association internationale des douaniers francophones (AIDF).

Alain-Patrick MASSAMBA

LITTÉRATURE

Sauve-Gérard Ngoma Malanda a échangé avec des étudiants sur ses ouvrages

A l’initiative du Pr Rony Devyllers Yala Kouandzi, une rencontre a été organisée le 13 mai à Brazzaville entre l’écrivain, journaliste et chroniqueur culturel à la Télévision nationale congolaise, Sauve Gérard Ngoma Malanda, présenté comme un écrivain de la génération montante littéraire congolaise, et des étudiants de master venus de la Faculté des lettres, arts et sciences humaines ainsi que ceux de l’Ecole normale supérieure de l’Université Marien Nguabi.



Des étudiants et leur enseignant posant avec Sauve Gérard Ngoma Malanda

Rony Devyllers Yala Kouandzi a souligné que cette rencontre a été édifiante et instructive. Elle avait pour but de rapprocher les étudiants des auteurs contemporains, afin de renforcer leur compréhension des œuvres. «Ce genre d’initiative, nous permet de mettre en contact direct nos étudiants avec les écrivains. C’est un devoir pour nous d’aider les apprenants à approfondir leur expérience de lecture en ayant des contacts avec les écrivains, parce qu’ils sont vivants. On peut les rencontrer, échanger avec eux et mieux comprendre leurs ouvrages», a-t-il fait savoir. Jeune écrivain qui s’inscrit dans la dynamique nouvelle, Sauve-Gérard Ngoma Malanda s’est fait connaître très tôt, alors qu’il était encore étudiant. Il a publié son premier poème dans le journal “La Semaine Africaine”. Peu après, il a construit

une œuvre attentive aux réalités sociales, aux contradictions humaines et aux bouleversements du quotidien. “Rêves sur cendres”, publié en 2011 aux éditions L’Harmattan, a été le premier ouvrage au cœur des échanges.

“Danse des silhouettes”, publié aux éditions Ndzé en 2015, évoque une traversée poétique entre ombres et lumières. Les silhouettes imaginées dans ce recueil de poèmes par Ngoma Malanda évoluent dans une chorégraphie intérieure faite de doutes, de désillusions, mais aussi de promesses. Tandis que dans son premier recueil de nouvelles, “Même les nuits denses ont leur lumière”, paru en 2013 chez L’Harmattan, l’auteur fait état des sujets profondément ancrés dans la société: conflits de générations, sexualité, vivre-ensemble ou encore coexistence entre morts

et vivants.

Dans cet échange sans tabou avec des étudiants, Ngoma Malanda a salué cette initiative, avant de synthétiser le message principal de ses œuvres. «Dans la fiction ce que nous écrivons, c’est ce que nous entendons autour de nous, voyons et rencontrons dans notre immédiateté. L’écrivain ne s’éloigne jamais de son environnement».

Etudiante en master à l’Ecole normale supérieure, Ariane Céleste Dao, a été notamment marquée par l’ouvrage “Même les nuits denses ont leur lumière”. «Cet échange m’a permis de comprendre plusieurs aspects du ressenti de l’auteur et de voir à quel point ses histoires reflètent la réalité de notre société. Je salue cette littérature concrète et proche des jeunes», a-t-elle relevé.

Alain-P. MASSAMBA

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI

Notaire

sise à Brazzaville (République du Congo)

195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moundali

1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»

B P: 14745 - Tél: (+242) 06 605 32 71 // 05 516 70 79

E-mail: officenotarialpongui@gmail.com

LA CONGOLAISE DES EAUX

en abrégé «LCDE»

Société Anonyme avec Conseil d’Administration

capital social de 100 000 000 de Francs CFA

Brazzaville (République du Congo)

Avenue Sergent Malamine, Centre-ville

RCCM: CG-BZV-01-2018-B14-00005

Aux termes du Procès-verbal de la réunion du Conseil d’Administration du vingt février deux mille vingt-six de la société «LA CONGOLAISE DES EAUX» en abrégé «LCDE» SA ci-dessus plus amplement désignée reçu en dépôt au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville, 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moundali, 1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE», le vingt et un avril deux mille vingt-six et enregistré le vingt et un avril de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 072/5 numéro 0639, les Administrateurs ont adopté les résolutions suivantes:

- Examen et Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d’Administration du 18 décembre 2025;

- Examen et adoption du programme d’activités de l’exercice 2026;

- Examen et adoption du budget de l’exercice 2026;

- Divers;

- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Dépôt légal: un exemplaire du Dépôt au rang du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d’Administration du vingt février deux mille vingt-six a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le vingt-deux avril deux mille vingt-six, pour qu’il en soit délivré tous extraits ou expéditions.

Duquel dépôt la comparante a requis acte qui lui a été octroyé et enregistré le même jour sous le numéro CG-BZV-01-2026-D-00302.

Pour avis et mention

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire

La Société «PEN & PROCESS CONGO»

Société À responsabilité limitée

Société en Liquidation

Immatriculée au RCCM sous le numéro: CG-PNR-01-2018-B12-00421

Capital: 1.000.000 francs CFA

Siège de la liquidation: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Pointe-Noire, le 22 Avril 2026

AVIS DE CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Dénomination sociale: PEN & PROCESS CONGO

Forme juridique: Société À responsabilité limitée

Capital social: 1.000.000 FCFA

Siège social: Avenue Marien NGOUABI, 1er étage de l’immeuble DHMP,

rond-point Ex Bata, Centre-Ville Pointe-Noire

Numéro RCCM: CG-PNR-01-2018-B12-00421.

Cause de la liquidation: Baisse des activités

Nom du, prénoms et domicile du liquidateur: Elie Arnaud AMBOULOU,

demeurant et domicilié à Pointe-Noire.

Aux termes d’une délibération de l’Assemblée Générale de clôture de la liquidation, tenue à Pointe-Noire, en date du 15 Avril 2026 les associés de la société PEN & PROCESS CONGO ont:

- Approuvé les comptes définitifs de la liquidation.

- Donné quitus au liquidateur pour sa gestion et le décharge de son mandat.

- Prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

- Les comptes définitifs de la liquidation et la décision de l’Assemblée des associés ayant statué sur les comptes ont déposés au greffe du Tribunal de Commerce

- Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2026-D-000294 et radiée sous la formalité n°CG-PNR-01-2026-R-01187 du 22 Avril 2026.

Pour avis et mention

Le liquidateur

BASKET-BALL-NOUVEAU COACH DES U-18

Fabrice Makaya Matève donne les raisons

La Fédération congolaise de basket-ball (FECOKET) a nommé l'entraîneur angolais d'origine congolaise Jorge Tati, pour assurer l'encadrement technique des Diables-Rouges U-18 qui participeront du 28 mai au 4 juin 2026 à Malabo, en Guinée Equatoriale, aux éliminatoires de l'Afro-basket de leur catégorie. Cette compétition marquera le retour du Congo sur la scène continentale, après 9 ans d'exclusion. Par rapport au lifting du staff technique, Fabrice Makaya Matève, président de la FECOKET, s'est voulu explicite.

***Expliquez-nous le choix porté sur Jorge Tati en tant qu'entraîneur des U-18 ?**

**Ce choix est lié à notre ambition pour le basket congolais. La reconstruction durable et à long terme, et le besoin d'une expertise technique moderne et internationale sont, entre autres, les principales raisons qui motivent ce choix. Il apporte avec lui une vision ambitieuse, une rigueur de travail et une forte culture de la performance. Nous espérons que son profil permettra d'envoyer un signal fort aux instances internationales ainsi qu'aux sponsors pour légitimer le retour du pays sur la scène continentale.

***Quel sera l'impact du choix**



Fabrice Makaya Matève

de ce nouvel entraîneur ?

** On peut dire que l'arrivée de ce technicien aura un impact en termes de motivation, de rigueur dans le choix et le suivi de tous les joueurs. Sa présence sera une occasion pour les joueurs locaux d'améliorer leur qualité de jeu. Il sera un garant moral de l'objectivité dans la sélection. Nous voulons travailler sur la durée, comme je l'ai déjà dit, pour que les équipes nationales des

jeunes deviennent très bonnes.

***Quel est le premier objectif qui lui a été fixé ?**

**Dans l'immédiat, il s'agit de tenter de décrocher l'unique ticket qualificatif de la zone 4 lors du tournoi de Malabo, sans qu'il y ait une pression sur lui. Mais clairement, il n'est pas venu pour gérer uniquement une compétition éphémère, mais pour jeter les bases d'une réforme structurelle et continue

de la sélection. Ainsi, au-delà du tournoi de reprise, il devra bâtir un programme solide sur le long terme en étroite collaboration avec la DTN.

***Pour la structuration du basket-ball congolais à long terme, qu'est-il prévu prioritairement avec lui ?**

**La relance de la formation, par exemple. La sanction ayant bloqué les compétitions officielles, le nouvel entraîneur doit mener des campagnes intensives de détection des talents locaux et binationaux. Le but est de préparer la relève afin de bâtir l'ossature de la future sélection nationale seniors. Nous espérons avoir les moyens à mettre à sa disposition

***Quels sont les rapports de la FECOKET avec les anciens internationaux qui ont évolué à l'étranger ?**

**Les rapports sont excellents. Nous sommes tout le temps en contact avec eux. Notre plan quadriennal intègre ces anciens cadres dans des modules de formation. Ils vont intervenir dans le perfectionnement des entraîneurs locaux et des jeunes arbitres.

Propos recueillis par
Guy-Saturnin
MAHOUNGOU

ELIMINATOIRES DE LA CAN 2027

Le Congo dans le groupe G avec le Cameroun

Le mois de septembre 2026 relancera les Diables-Rouges sur la scène continentale avec le début des qualifications pour la CAN-2027, à l'instar d'autres sélections africaines. Placé dans le chapeau 4, le Congo a hérité, mardi 19 mai au Caire, d'un groupe G ouvert, mais piégeux. Il sera aux côtés du Cameroun, des Comores et de la Namibie. De septembre 2026 à mars 2027, la sélection congolaise devra batailler ferme pour décrocher sa qualification.

On scrute l'horizon. Si certains férus du football congolais se montrent optimistes, d'autres ne le sont point. Et ils ont des raisons d'être inquiets. Ils pensent que autorités sportives nationales et dirigeants fédéraux ont perdu du temps à se quereller deux ans durant, oubliant l'essentiel. Le pays est, depuis, plongé dans une crise profonde, marquée par l'absence prolongée de championnats nationaux de Ligue 1, des stades fermés volontairement par la tutelle. Les joueurs locaux sont au chômage, nombreux ont dû s'exiler. Ils sont disséminés au Gabon, en RDC, en Tanzanie, au Kenya, en Zambie, au Mozambique, en Algérie, au Maroc, en Libye, etc.

Les rencontres sportives ne se ressemblent pas. Et celles des éliminatoires de la CAN 2027 sont en perspective des morceaux difficiles à "avaler". Le Cameroun reste l'ogre du groupe, il est le favori naturel. Les Comores ne cessent de surprendre. La Namibie est de plus en plus régulière et stable. Dans une campagne où seuls les deux premiers de groupe décrocheront leur billet pour la phase finale, les confrontations face aux Comores et à la Namibie seront décisives dans la course à la qualification.

Ce seront des batailles tactiques et mentales où chaque point comptera. Elles exigent un peu plus de sérieux de la part des dirigeants et des acteurs. Le plus urgent sera de recruter un entraîneur répondant aux critères exigés par la FIFA et la CAF. De qui dépend sa nomination ? L'énigme paraît entière, les relations entre le ministère des Sports et la Fédération congolaise de football étant toujours entourées d'un épais brouillard. S'il est nommé, ce sélectionneur affrontera une crise de composition.

La CAN 2027 sera coorganisée par le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda. Elle va se disputer du 19 juin au 17 juillet 2027.

Franck SOUAPIBOU

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville
B.P. 1431 Tél : 05 736 64 64 République du Congo

INSERTION LEGALE

«LABORATOIRE EDUCATIF EN PHYSIQUE-CHIMIE»

En sigle « L.E.P.C » SARLU

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Capital social : Un Million (1 000 000) Francs CFA

Siège social : 1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO

Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville

POINTE-NOIRE

REPUBLIQUE DU CONGO

RCCM : CG-PNR-01-2026-B13-00080

Il appert d'un acte authentique reçu par la Notaire soussignée, le 19 mars 2026, enregistré à Pointe-Noire, le 24 mars 2026, sous folio 057/60, n° 2572, la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes

FORME: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU)

OBJET:

La société a pour objet

- Mise à disposition des équipements de laboratoires

- Formation en travaux pratiques utilisation du matériels et appareils de laboratoires

- Prestation de services dans le domaine de travaux pratiques.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement, la réalisation ou l'extension.

DENOMINATION: «LABORATOIRE EDUCATIF EN PHYSIQUE-CHIMIE en sigle «L.E.P.C» SARLU

SIEGE SOCIAL: Pointe-Noire, 1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO, Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville, République du Congo

DUREE: 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.C.M

GERANCE:

Monsieur Mayeul Severin KOUMOU est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée

RCCM: CG-PNR-01-2026-B13-00080

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 04 mai 2026

Fait à Pointe-Noire, le 12 mai 2026

Pour avis

Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE

MAITRE NOEL MOUNTOU

NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau,
à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU,

Centre-ville, Tél: (242) 06.660.81.10 ;

E-Mail : noelmountounotaire1@gmail.com

«WELBORE INTEGRITY SOLUTIONS NETHERLANDS B.V.»

Succursale du Congo

Siège social : 117, Avenue Monseigneur Théophile BEMBA

POINTE-NOIRE

REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du douze mai deux mil vingt-six, enregistré le treize mai de la même année, Folio 090/5 n°0894, le Notaire soussigné a reçu en dépôt le procès-verbal des décisions de l'associé unique de la succursale **WELBORE INTEGRITY SOLUTIONS NETHERLANDS B.V.**, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, 117, Avenue Monseigneur Théophile BEMBA.

Aux termes dudit procès-verbal, l'Associé unique a :

- Pris acte de la démission de Monsieur **Arsène Pitchoun NGOMA MPIKA**, né le 1^{er} Janvier 1981 à Loudima, de nationalité congolaise, de ses fonctions de Représentant de la succursale du Congo de la société **WELBORE INTEGRITY SOLUTIONS NETHERLANDS B.V.**, avec effets au jour des présentes délibérations et a décidé de désigner Monsieur **Yves Marc Hubert OLLIVIER**, né le 1^{er} Septembre 1988 à Pau, de nationalité française, titulaire du passeport n°221H20443 en qualité de nouveau Représentant de la succursale susmentionnée ;

- Pris acte de la rémunération du Représentant légal de la succursale.

De plus, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le 29 Avril 2026 sous le n°CG-PNR-01-2026-D-00319.

Pour avis

Maître Noël MOUNTOU
NOTAIRE